



Rapport intégré

2023



snia

Bien nourrir les animaux
C'est mieux nourrir les Hommes



François CHOLAT,
Président du SNIA

Performance et Résilience

Deux des principales forces des fabricants d'aliments pour animaux d'élevage.

Notre secteur d'activité, malgré l'intensité des perturbations et des crises, a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Dans ce nouveau rapport intégré, vous trouverez le compte rendu des actions du SNIA et vous constaterez que depuis deux années, nous avons appliqué et gardé le cap défini dans notre stratégie sectorielle de responsabilité sociétale, la démarche RESPONS.

Pour construire notre avenir et contribuer à celui des filières dans lesquelles nous travaillons, nous investissons dans de nombreux domaines.

Notre métier permet de fournir chaque jour des produits de nutrition animale pour répondre à tous les besoins des animaux. Il apporte également un service de proximité aux éleveurs. Ce savoir-faire évolue constamment et accompagne les transitions et les nouvelles attentes : celles de la diversité des conduites alimentaires des élevages, des évolutions organisationnelles et technologiques, de l'évolution des besoins des filières et des consommateurs...

Cette expérience, nous entendons la mettre à profit pour être au rendez-vous du déficit climatique et environnemental en veillant, toujours, à la compétitivité.

L'agriculture, l'élevage et toutes les activités liées ont un réel avenir sur nos territoires et vous pouvez compter sur toutes les forces en mouvement dans nos entreprises pour y contribuer.

Je vous souhaite une agréable lecture, n'hésitez pas à commenter ce rapport et à nous questionner. Nous restons à votre écoute.

François CHOLAT

Édito p. 03

1. Gouvernance

Une gouvernance responsable p. 05

Missions, valeurs et engagements du SNIA p. 07

Nos temps forts p. 09

Nos instances de gouvernance p. 11

Nos outils collectifs au service du secteur et des filières p. 11

L'équipe du SNIA au service des adhérents et du collectif p. 12

Un syndicat impliqué dans la structuration du dialogue à plusieurs niveaux p. 12

L'équipe du SNIA au service des adhérents et du collectif p. 13

Les représentants du SNIA dans les instances professionnelles et interprofessionnelles françaises et européennes p. 14

2. Économie

Un secteur attentif à l'exigence de compétitivité des entreprises et des élevages p. 15

Production d'aliments composés p. 17

Défense de l'élevage p. 19

Continuité d'activité p. 21

Politiques agricoles et alimentaires p. 23

Innovation et recherche p. 27

3. Social

Un secteur engagé pour les femmes et les hommes de la nutrition animale p. 29

Attractivité des métiers et formation p. 31

Prévention des risques en entreprise p. 33

Dialogue social p. 37

4. Environnement

Un secteur de référence pour ses pratiques environnementales durables p. 39

Lutte contre la déforestation importée p. 41

VALORALIM, nouvel outil collectif dédié au recyclage des emballages p. 43

Management des impacts environnementaux p. 45

5. Sociétal

Un secteur engagé pour garantir une qualité et une sécurité sanitaire au profit de notre alimentation p. 47

Mobilisation du secteur sur les enjeux de sécurité sanitaire p. 49

Suivi de la réglementation sur les produits p. 51

Au quotidien avec les filières dans toutes leurs diversités p. 53

Conseil Scientifique de la Nutrition Animale p. 55

Une gouvernance responsable

Notre vision de la gouvernance responsable

Depuis sa fondation en 1971, le SNIA fédère les entreprises de la nutrition animale, avec solidarité, confraternité et honnêteté comme valeurs structurantes.

S'appliquant à représenter et défendre les intérêts économiques, matériels et moraux des professionnels qu'il représente, le SNIA s'impose une gouvernance fondée sur la transparence, la redevabilité permanente, la représentativité démontrée et la rigueur des actions engagées.

L'expertise du SNIA l'implique au cœur du métier de la fabrication d'aliments composés pour animaux qui s'étend de l'approvisionnement en matières premières jusqu'aux modes d'alimentation des animaux en élevage. Acheter, formuler, fabriquer, livrer, accompagner ; ces verbes décrivent les fonctions stratégiques d'une industrie en mouvement au cœur des filières agricoles. Ils orientent ainsi l'action du SNIA et de sa gouvernance au service des entreprises de la nutrition animale. Le SNIA s'attache à fluidifier le dialogue entre le secteur, son environnement professionnel, les Pouvoirs publics et la société pour accomplir ces missions.

L'action du SNIA, définie par sa gouvernance, s'inscrit depuis 2020 dans une démarche de responsabilité sociétale, véritable outil

de pilotage des actions du syndicat au service de ses adhérents. Outre sa gouvernance responsable, cette stratégie vise à cibler et orienter l'action collective autour de 4 piliers professionnels :

- > Un secteur attentif à l'exigence de compétitivité des entreprises et des élevages ;
- > Un secteur engagé pour les femmes et les hommes de la nutrition animale ;
- > Un secteur de référence pour ses pratiques environnementales durables ;
- > Un secteur engagé pour garantir une qualité et une sécurité sanitaire au profit de notre alimentation.

Cette démarche nommée RESPONS constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrit l'ensemble des actions du SNIA. Au centre du dispositif, les Adhérents avec qui le SNIA entretient des relations de proximité.

À travers ses publications et événements, le SNIA diffuse en toute transparence la nature et l'objet de ses actions : rapport d'activité, site Internet, Assemblée générale, reporting des activités d'influence (HATVP), diffusion des positions, conférence de presse annuelle, notes de conjoncture économique, évaluation de son niveau de maturité RSE (référentiel engagé RSE), ...

Édito

La Gouvernance du SNIA s'inscrit naturellement comme la colonne vertébrale de sa stratégie RSE, le projet RESPONS. Gage de stabilité d'une stratégie affirmée, cette démarche constitue des lignes directrices essentielles pour maintenir un cap dans un contexte particulièrement chahuté. Véritable outil au service des entreprises, le SNIA et ses collaborateurs s'animent grâce à la disponibilité des dirigeants et des nombreux collaborateurs des entreprises adhérentes contribuant aux travaux collectifs. Avec les circonstances exceptionnelles de 2022, ce sont plus de 15 réunions des instances de gouvernance, près d'une centaine de réunions de groupes de travail et de commissions. Tous sont fortement mobilisés pour imaginer des solutions et répondre aux enjeux du métier, aux sollicitations des Pouvoirs publics et des filières.

Malgré les crises et les bouleversements, le Conseil d'administration et le Bureau, partiellement renouvelés en 2022, ont décidé de maintenir les engagements et les objectifs du SNIA, matérialisés dans les 5 axes stratégiques de sa démarche RSE. Pour s'en donner les moyens, l'Assemblée générale en 2022 a pris la décision de renforcer les moyens engagés et d'ouvrir un chantier pour revaloriser les cotisations au SNIA en lien avec les besoins nécessaires pour assurer ses missions.



Patrick PAGEARD
Directeur général de NUTRICIAB
Trésorier du SNIA

1



72
adhérents
fabricants d'aliments



134
usines
(périmètre adhérents)



15
réunions
des instances
de gouvernance
du SNIA



28
partenaires associés



23
commissions
et groupes
de travail
techniques
animés par le SNIA



294
communications
à destination
de nos adhérents
(circulaires,
notes d'informations,
emailing)



6 communiqués de presse
publiés en 2022



1 conférence de presse



10 interviews

Sommaire

Missions, valeurs et engagements du SNIA	p. 07
Nos temps forts	p. 09
Nos instances de gouvernance	p. 11
Nos outils collectifs au service du secteur et des filières	p. 11
L'équipe du SNIA au service des adhérents et du collectif	p. 12
Un syndicat impliqué dans la structuration du dialogue à plusieurs niveaux	p. 12
Des commissions et des groupes de travail pour traiter des enjeux spécifiques du secteur	p. 13
Les représentants du SNIA dans les instances professionnelles et interprofessionnelles françaises et européennes	p. 14



Missions, valeurs et engagements du SNIA

Des missions et actions au service du collectif



Accompagner les professionnels de la nutrition animale dans leurs activités. Le SNIA informe ses adhérents des évolutions réglementaires et des actualités des filières. Il met à disposition plusieurs outils d'informations. Le SNIA élabore et promeut des bonnes pratiques à destination des fabricants d'aliments. Il construit en concertation avec ces derniers des outils techniques permettant de les appliquer.



Être partie prenante des décisions politiques, économiques ou sociales. Impliqué dans les échanges qui façonnent le secteur agroalimentaire français ; le SNIA participe activement aux enjeux de compétitivité de l'élevage, de souveraineté alimentaire française et de reconnaissance des services apportés par l'élevage.



Défendre le secteur de la Nutrition Animale et soutenir son développement. Au niveau des entreprises adhérentes ou partenaires, le SNIA porte la voix de tous les acteurs indépendamment de la taille, localité ou spécificité de production. Au niveau sectoriel, le SNIA rappelle le rôle essentiel de la Nutrition Animale au sein des filières agricoles ou d'élevage et consolide la position du secteur auprès des instances nationales ou européennes.



Entretenir le dialogue avec toutes les parties prenantes de la nutrition animale. Le SNIA est acteur de la communication du secteur de la Nutrition Animale, encourageant le débat collectif et valorisant les actions ou engagements des acteurs de l'alimentation animale. Le syndicat est un outil de dialogue entre les acteurs du secteur et leur écosystème : depuis l'amont agricole jusqu'à l'aval de l'élevage, les institutions, la presse ou les autres interprofessions de la Ferme France ainsi qu'au sein du secteur.



Cultiver l'attractivité des métiers du secteur. Le SNIA développe des formations adaptées aux enjeux spécifiques de notre secteur d'activité. Il communique et informe des besoins des entreprises auprès des Pouvoirs publics et de la société pour maintenir les activités au plus proche des zones d'élevage.



Proposer et animer des actions collectives au service du secteur et des filières, soutenir l'innovation et la compétitivité. Le SNIA intervient en rassemblant les entreprises, en leur permettant d'échanger entre elles et avec leurs parties prenantes afin d'identifier et mettre en œuvre les solutions collectives aux enjeux du secteur. Le SNIA contribue ainsi à soutenir l'innovation au sein du secteur et la compétitivité des adhérents.

Nos valeurs

Le SNIA met son expertise au service de ses adhérents ainsi que des filières végétales ou animales françaises. Le dialogue, la concertation, la communication, l'expertise technique et la co-construction permettent au SNIA d'agir dans son environnement professionnel, aux côtés des entreprises du secteur de la nutrition animale. Cette dynamique collective permet au syndicat et à sa gouvernance d'agir dans un contexte professionnel et sociétal évolutif.

Les valeurs qui animent le SNIA lui permettent de mener ses activités d'une manière responsable, au service de ses adhérents et de l'élevage français.

Trois groupes de valeurs déterminent la conduite des activités du syndicat

Le SNIA intègre ces valeurs au cœur de ses statuts : « Le Syndicat a pour objet général de procéder à l'étude et à la défense des intérêts économiques, matériels et moraux des professionnels qu'il représente et de resserrer les liens de solidarité, de confraternité et de bonne harmonie qui doivent exister entre ses membres » Article 3 des statuts du SNIA.

Solidarité, confraternité & bonne harmonie

Loyauté des pratiques

Redevabilité & transparence

Le SNIA s'attache à appliquer une conduite éthique dans toutes ses actions, dans ses relations avec ses adhérents et ses parties prenantes. Le SNIA s'assure également que la concurrence soit la plus loyale possible entre les acteurs. Le syndicat peut, le cas échéant, sanctionner un adhérent ne respectant pas ces principes.

Fournir des informations sur nos actifs, nos réalisations, nos difficultés et les impacts de nos décisions permet de répondre aux missions qui nous sont demandées par nos adhérents, tout en répondant à notre environnement professionnel et sociétal. En tant que syndicat professionnel, ces valeurs s'expriment dans notre capacité à rendre compte et à donner accès à des informations stratégiques et opérationnelles sur différents supports de communication.

Orienter les décisions et piloter notre stratégie sur 5 axes stratégiques et 17 engagements sectoriels

Inscrite au cœur des missions du SNIA et de l'ambition des entreprises du secteur, notre stratégie de responsabilité sociétale sectorielle repose sur 5 axes stratégiques (gouvernance, économique, social, environnemental et qualité et sécurité sanitaire), eux mêmes déclinés en 17 engagements sectoriels de responsabilité sociétale. Ces engagements constituent le cadre de référence pour le pilotage des actions du syndicat au service du secteur d'activité.

Tous répondent aux enjeux spécifiques du secteur et aux attentes de nos parties prenantes. Nous croyons collectivement au développement de la performance globale de nos activités, créatrice de valeurs partagées, respectueuse des femmes et des hommes et protectrice de l'environnement et des territoires.

Un secteur attentif à l'exigence de compétitivité des entreprises et des élevages

1. Assurer la compétitivité des entreprises du secteur
2. Contribuer à l'avenir des élevages sur nos territoires
3. Encourager l'innovation et la recherche en Nutrition Animale
4. S'assurer de la disponibilité en ressources en adéquation avec les attentes de marché

Un secteur engagé pour les femmes et les hommes de la nutrition animale

5. Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs en veillant aux bonnes conditions de travail
6. Adapter et enrichir les connaissances et les compétences des femmes et des hommes de la Nutrition Animale
7. Développer l'attractivité des métiers de la Nutrition Animale
8. Maintenir et encourager le dialogue social et la communication
9. Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations

Un secteur de référence pour ses pratiques environnementales durables

10. Maîtriser les impacts environnementaux de nos activités
11. Améliorer la durabilité de nos approvisionnements
12. Veiller au respect de la réglementation environnementale
13. Faire reconnaître le secteur comme fournisseur de produits et de services pour la performance environnementale des élevages

Un secteur engagé pour garantir une qualité et une sécurité sanitaire au profit de notre alimentation

14. Garantir la sécurité sanitaire et la qualité de nos productions
15. Contribuer à la souveraineté alimentaire en intégrant les nouvelles pratiques et attentes de consommation
16. S'ouvrir à la société, expliquer et accompagner le monde agricole dans cet exercice
17. Contribuer par l'alimentation au bien-être animal



Nos temps forts

RESPONS est labélisée « niveau confirmé » selon le référentiel AFNOR « Engagé RSE » – RESPONS structure la stratégie du SNIA en matière de responsabilité sociale, apporte la démonstration des contributions du secteur, propose aux adhérents un cadre pour nourrir leurs politiques RSE.



Le SNIA et La Coopération Agricole Nutrition Animale organisent les Rencontres de la Nutrition Animale à Paris pour dialoguer avec leurs parties prenantes sur les solutions et outils du secteur au service des filières et de la société.

Modification du régime de TVA applicable aux aliments pour animaux. Cette mesure de simplification permettant de rapprocher les définitions sanitaires des définitions fiscales. 12 mois après en janvier 2023, le taux de TVA sera revu passant de 10% à 5,5%.

Le SNIA participe activement aux accords de **revalorisation des salaires de la branche des métiers de la transformation des grains en tant +1,2% sur toute la grille.**

OQUALIM lance sa réflexion stratégique à 5 ans. Pour évaluer son dispositif et construire les services de demain en valorisant le savoir-faire acquis pendant les 15 premières années d'exercice.

Première publication de l'indicateur « alimentation poules pondeuses BIO ». Il sera suivi en juillet 2022 par l'indicateur « volailles de chair BIO ». Souhaité par les Inter-professions et travaillé par l'ITAVI avec les syndicats de l'alimentation animale pour répondre aux objectifs EGALIM.

Le SNIA se positionne sur la méthanisation. Sans opposition, le SNIA souhaite une priorisation des usages de la biomasse vers l'alimentation face aux tensions constatées sur les approvisionnements.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine éclate. Le SNIA met en place une cellule d'urgence pour suivre les conséquences du conflit et identifier les actions pour assurer la continuité des approvisionnements des élevages.



Signature du manifeste pour des ruralités vivantes. Le SNIA s'associe à cette initiative pour le dynamisme des territoires et sa prise en compte dans le débat politique

Nouveau cadre pour les aliments médicamenteux. Une entrée en application dans un contexte de forte décroissance de cette production devenue marginale liée à la baisse de la médication en élevage.

Publication du deuxième observatoire deuxième risque de la déforestation DURALIM. Une évaluation plus fine démontrant une baisse significative du niveau de risque.

Première réunion SNIA du club des jeunes dirigeants



Le SNIA diffuse un guide méthodologique de la RSE à destination des fabricants d'aliments pour animaux d'élevage.

François Cholat réélu à la présidence du SNIA. Le Bureau partiellement modifié.

Le SNIA tient son assemblée générale statutaire à Metz et travaille aux impacts de la politique agricole commune réformée.

Le secteur avec l'ensemble des secteurs impliqués poursuit ses discussions avec les autorités sur l'exposition des travailleurs aux poussières. Le secteur fournit de nombreuses données utiles à l'évaluation des risques.

Le SNIA, l'AFCA CIAL et la Coopération Agricole Nutrition Animale posent les premiers jalons de VALORALIM, filière de collecte et de recyclage des emballages vides de nutrition animale en élevages



Lancement de VALORALIM avec ADIVALOR au salon de l'agriculture. Initiative du secteur pour la collecte et le recyclage.

Le SNIA se positionne dans le débat sur le pacte et loi d'avenir agricole. Il encourage la reconnaissance des activités d'élevage comme contribuant au dynamisme des territoires et à la souveraineté alimentaire.

Après de nombreux mois de travail, l'EUROPE adopte le règlement visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts

2022 se termine avec une baisse historique des volumes produits de 6,6%. La production passe sous la barre des 20 millions de tonnes produites.

Le SNIA se positionne et travaille avec les filières végétales et animales en faveur d'une incitation fiscale au développement de la contractualisation. La loi de finances ne retiendra pas ce projet.

Publication par les Syndicats des outils d'accompagnement à la mise en place d'un « Système de management de l'environnement ».

Le SNIA participe activement aux échanges ministériels pour la mise en place d'aides adaptées aux entreprises de Nutrition Animale face à la hausse historique du prix de l'électricité et au risque de pénurie de gaz

Acteur significatif de la branche des métiers de la transformation des grains, le SNIA adopte une nouvelle revalorisation des Rémunérations Mensuelles Minimales (+33€)



DEC 22

NOV 22

OCT 22

SEP 22

AOU 22



TECALIMAN a 40 ans. L'occasion de présenter l'évolution des compétences et des métiers du secteur lors d'un séminaire.

Autorisation européenne de certaines protéines animale en alimentation animale. Début du dialogue avec les filières et les Pouvoirs publics sur l'acceptabilité et les conditions d'utilisation de ces matières premières en France. Sujet abordé lors du SPACE 2021.

Revalorisation des salaires minima de la branche MTG. Premier accord d'une série de 4 jusqu'en janvier 2023 pour accompagner l'évolution du SMIC et maintenir le pouvoir d'achat des salariés de la branche.

Le SNIA confirmé comme organisation représentative dans la branche « Métiers de la transformation des grains. Au côté de l'ANMF il poursuivra le dialogue social avec les partenaires sociaux.

Pour la présidence Française de l'UE, le secteur se positionne sur 3 chantiers : **Risque de déforestation, adaptation de la réglementation OGM et réforme de la réglementation « Additifs en alimentation animale ».**

Le SNIA était partenaire du « Grand ORAL » des candidats à l'élection présidentielle, organisé à Besançon et au film « là pour vous » présenté à cette occasion.

Pour répondre à l'inflation, le SNIA reste au cœur des dialogues sociaux en œuvrant pour une nouvelle revalorisation des Rémunérations Mensuelles Minimales (+43€)

Le SNIA et la Coopération Agricole Nutrition Animale présentent le Manifeste des fabricants d'aliments pour animaux d'élevage pour faire du soja non-déforestant le standard du marché.

Nouvelle dégradation sur le front de l'influenza aviaire. Le SNIA se mobilise pour accompagner les entreprises impactées par les baisses d'activité.

La Commission européenne décide d'une dérogation pour l'alimentation des animaux en filière biologique. Le SNIA demande l'harmonisation européenne et son application en France, sans succès.

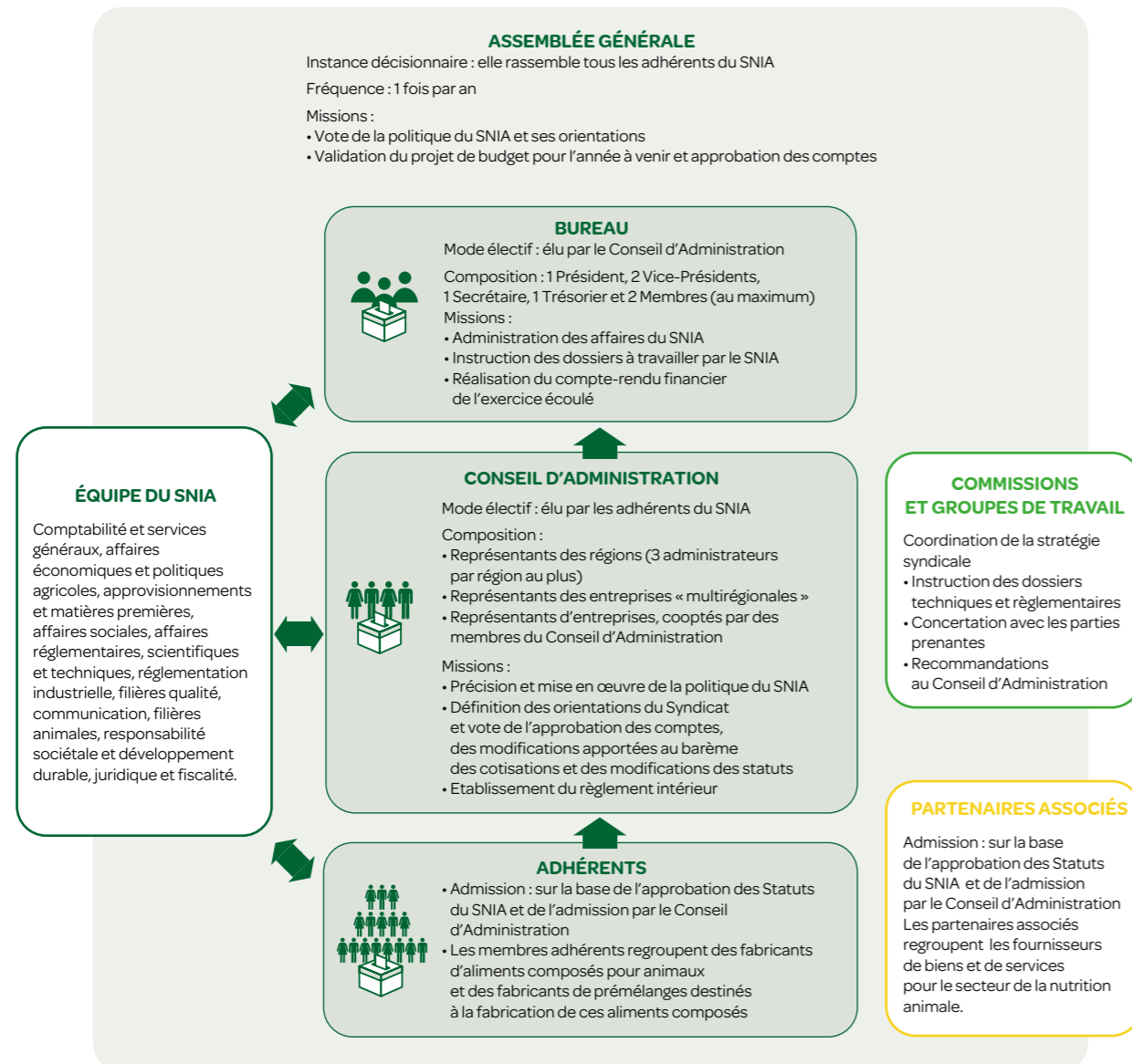
Publication des résultats de la première Phase de la feuille de route « Bas carbone » du secteur. Définition des choix méthodologiques pour le calcul de l'impact environnemental des aliments pour animaux.

Première rencontre avec Marc FESNEAU, Ministre de l'agriculture au cours de laquelle le SNIA alerte sur l'avenir de l'élevage en France.

Le SNIA et LCAna accueillent 4 administrations (DGAL, DGPE, DGCCRF et DGE) de 3 ministères lors d'une visite dans 2 usines pour découvrir les réalités du terrain.

Nos instances de gouvernance

La gouvernance assure le dynamisme du SNIA, sa vision et ses ambitions. Elle repose sur la mise en place d'un processus décisionnel efficace.



Nos outils collectifs au service du secteur et des filières

Le SNIA participe aux travaux sectoriels de la nutrition animale, en lien avec toutes les filières via quatre structures spécialisées :



• Contribution active à DURALIM, première plateforme collaborative française de l'alimentation durable des animaux d'élevage.



• Membre fondateur de l'association OQUALIM, démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux.



• Membre de TECALIMAN, interface technologique pour l'industrie de la nutrition animale.



• Membre fondateur de VALORALIM aux côtés de l'AFCA CIAL et de LCA NA. Structure en charge du pilotage et de la gestion de la collecte et du recyclage des emballages vides de nutrition animale en élevages.

L'équipe du SNIA au service des adhérents et du collectif

Les collaborateurs du SNIA forment une équipe pluridisciplinaire à la disposition des adhérents et des partenaires associés, pour répondre à toutes leurs questions. Ils participent et animent les

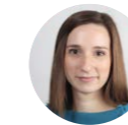
commissions techniques, les groupes de travail et assurent la représentation du SNIA dans les structures de dialogue et toutes les antennes de représentation du syndicat :



Stéphane Radet, Directeur
Commission sociale
Filière volailles
Questions juridiques



Blandine Markwitz, Directrice scientifique et technique
Hygiène et Sécurité sanitaire
Biosécurité
Etiquetage et commercialisation des aliments
Certification
Réglementation industrielle



Morgan Balin-Caillard, Responsable Développement durable et Filières Qualité
En charge du secrétariat DURALIM
Filières sous signes de qualité
Agriculture biologique
Filière équine



Anne-Hélène Leroy, Responsable des Affaires économiques
Import / Export
Suivi des filières et des politiques agricoles
Matières premières
Statistiques et indicateurs de filières



Vincent Héral, Responsable RSE
Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
Bas carbone et empreinte environnementale des aliments composés
Filière de collecte et de recyclage des emballages (VALORALIM)



Juliette El Kaïm, Responsable des affaires sociales
Questions sociales
Prévention
Formations



Victor Lévy, Responsable Comptabilité et Services généraux
Gestion facturation
Comptabilité



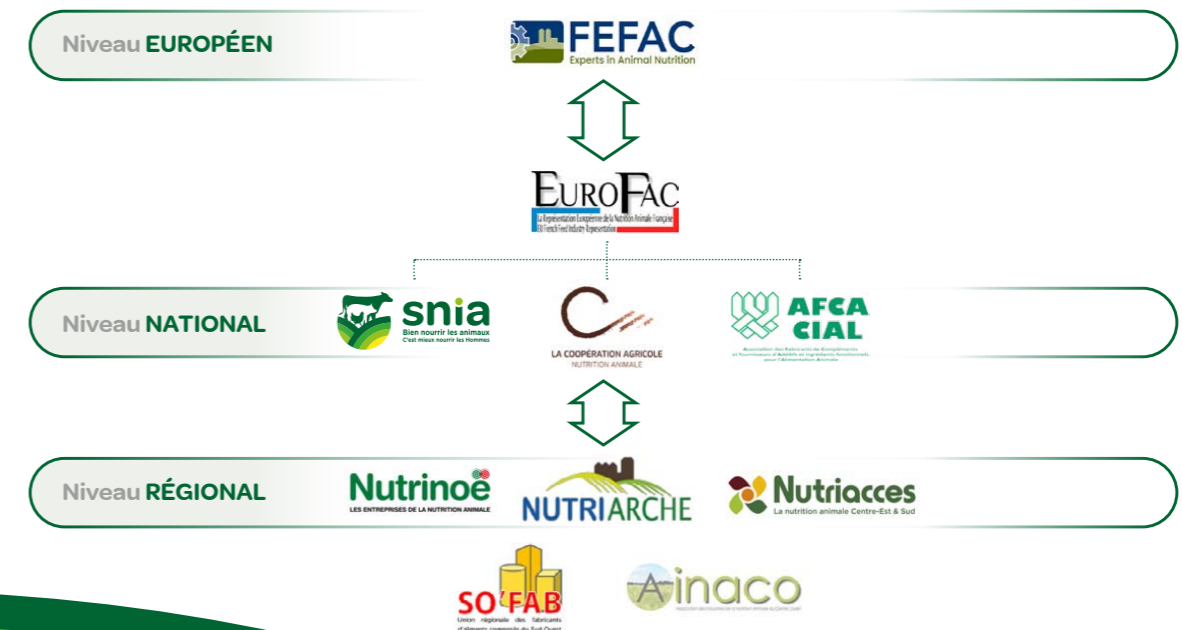
Hadrien Lavielle, Responsable communication et valorisation
Communication externe et réseaux sociaux
Relations presse



Séverine Chauvel, Assistante de direction
Assistance au Président et au Directeur
Gestion des prestataires
Évènementiel
Prospection

Un syndicat impliqué dans la structuration du dialogue à plusieurs niveaux

La volonté d'œuvrer collectivement anime le secteur de la nutrition animale. Les actions collectives s'organisent aux niveaux des régions, du territoire nationale et de l'Union européenne.



Des commissions et des groupes de travail pour traiter des enjeux spécifiques du secteur



COMMISSION AGRICULTURE BIOLOGIQUE (SNIA)

La Commission Agriculture Biologique construit et appuie les positions du SNIA sur les différents enjeux de l'alimentation animale biologique, et aide les fabricants dans leur gestion des exigences du référentiel Agriculture Biologique. La Commission Agriculture Biologique analyse également les évolutions des productions végétales et animales biologiques. Les réglementations européennes et françaises relatives à l'agriculture biologique évoluent et les impacts sur l'industrie de la nutrition animale sont évalués par les membres de la Commission.



COMMISSION ALIMENTS MÉDICAMENTEUX (SNIA – La Coopération Agricole NA)

La Commission Aliments Médicamenteux apporte son expertise sur les sujets liés à l'incorporation d'un médicament vétérinaire dans un aliment, pour être administré en toute sécurité aux animaux.



COMMISSION FILIÈRES QUALITÉ (SNIA – La Coopération Agricole NA)

La Commission Filières qualité accompagne les fabricants d'aliments dans le suivi et la gestion des exigences en matière de nutrition animale souhaitées par les différents cahiers des charges émanant des filières animales. Elle dialogue avec les détenteurs de référentiels et élabore des réponses collectives.



COMMISSION LOGISTIQUE (SNIA – La Coopération Agricole NA)

Le transport est un facteur essentiel de compétitivité pour les entreprises de nutrition animale. La Commission Logistique constitue des argumentaires et des documents de communication en vue d'échanger avec l'Administration et l'environnement professionnel.



COMMISSION MASH (SNIA – La Coopération Agricole NA)

La Commission Mash accompagne le développement des aliments Mash en défendant ses spécificités auprès de l'environnement professionnel et de l'Administration et en améliorant les connaissances du marché sur ce segment.



COMMISSION MATIÈRES PREMIÈRES (SNIA – La Coopération Agricole NA)

La Commission Matières Premières traite l'ensemble des questions (contrats, qualité) relatives aux approvisionnements en matières premières des usines en lien notamment avec les fournisseurs et les autres organisations (OQUALIM, Duralim, Qualimat, associations régionales, Syndicat de Paris, etc.). Les dossiers sont répartis en deux grandes catégories : la disponibilité et la qualité (nutritionnelle, sanitaire et environnementale) des matières premières et la contractualisation avec les fournisseurs.



COMMISSION RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (SNIA)

La Commission Responsabilité Sociétale définit une politique sectorielle en matière de responsabilité sociétale au

service des entreprises de la nutrition animale, positionnées comme actrices et partenaires des filières d'élevage en France. Elle positionne ses orientations stratégiques en considérant les démarches de responsabilité sociétale des autres filières et de son environnement professionnel et sociétal. Elle met à disposition des entreprises des outils adaptés à la mise en place et au suivi d'une démarche de RSE en considérant les orientations sectorielles.



COMMISSION SOCIALE PARITAIRE ET COMMISSION PATRONALE (SNIA – ANMF – CFSI – SRF)

La Commission sociale paritaire gère la convention collective des métiers de la transformation des grains. Elle complète ou précise les règles du droit du travail applicables aux salariés de la Branche. Un comité de pilotage paritaire est également mis en place, il est dédié à la gestion du régime de prévoyance de la Branche ainsi qu'au pilotage de la politique de prévention de la Branche.



GT BIOSÉCURITÉ (SNIA – La Coopération Agricole NA)

Le GT Biosécurité travaille sur la proposition de bonnes pratiques, le lancement et le suivi de travaux de recherche. Il participe aux échanges avec les Pouvoirs publics sur le vaste sujet de la biosécurité.



GT « CARBONE » (SNIA – La Coopération Agricole NA)

Le Groupe de travail « carbone » travaille sur la décarbonation des activités du secteur et sur la reconnaissance des produits et services de la nutrition animale permettant de réduire l'impact environnemental des élevages. Les travaux se concentrent sur l'harmonisation d'outils de mesure des impacts environnementaux.



GT RÉGLEMENTATION INDUSTRIELLE (SNIA – La Coopération Agricole NA)

Le GT Réglementation industrielle suit les évolutions réglementaires sur des sujets tels que la nomenclature des installations classées pour l'environnement et l'application du BREF FDM (Food, Drink, Milk) révisé par exemple.



CLUB EXPORT (SNIA)

Le Club Export réunit les entreprises souhaitant développer ou sécuriser leurs marchés à l'export. Les démarches collectives sont parfois nécessaires dans ce domaine car certaines procédures d'accès aux marchés nécessitent de solliciter l'Administration française et de mettre en place des démarches « filières ».



CSNA (SNIA – AFCA – CIAL – La Coopération Agricole NA)

Le CSNA a pour vocation d'enrichir la connaissance des professionnels sur les questions scientifiques, d'identifier et d'apporter des éléments de réponses à des problématiques émergentes, et de renforcer les liens du secteur de la nutrition animale avec les acteurs de la recherche et les instituts techniques spécialisés.



COMITÉ DE NUTRITION EQUINE FRANÇAIS (CNEF) (SNIA – La Coopération Agricole NA)

Le CNEF regroupe les principaux fabricants français d'aliments pour chevaux et traite des thématiques propres à la nutrition équine. Le CNEF a pour but de développer l'image des aliments élaborés sur le marché de l'alimentation équine.



SPPA (SNIA – La Coopération Agricole NA)

Le SNIA anime le Syndicat Professionnel des producteurs d'aliments aquacoles : organisation de l'Assemblée Générale annuelle, défense des intérêts et représentation auprès d'autres acteurs français ou européens.



GT Protéines Animales Transformées (SNIA – La Coopération Agricole Nutrition animale)

Suite aux évolutions réglementaires et à la réautorisation des protéines animales transformées en filières monogastriques, le SNIA et LCA NA se sont dotés d'un groupe de travail qui a pour mission de clarifier et d'interpréter les évolutions réglementaires sur le sujet.



Commission réglementation (SNIA – La Coopération Agricole Nutrition animale)

La Commission a pour mission d'identifier les nouveaux textes réglementaires, de les interpréter, de partager aux adhérents des notes de synthèse et d'appuyer les syndicats dans le cadre de leurs échanges avec les Autorités.



Cellule énergie (SNIA – La Coopération Agricole Nutrition animale)

Suite à l'émergence de la crise de l'énergie, les syndicats ont mobilisé une cellule de suivi pour traiter des enjeux collectifs en lien avec le coût et l'accès à l'énergie. La cellule de suivi a notamment permis de répondre aux consultations des autorités et de faire entendre les spécificités du secteur de l'alimentation animale.



Club des jeunes dirigeants du SNIA

Le Club des « jeunes dirigeants » du SNIA a tenu sa première réunion à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2023. Il est composé des cadres dirigeants des fabricants d'aliments adhérents au SNIA. Il permettra de traiter de thématiques d'intérêts et d'avenir pour le secteur.

Consultez les membres des commissions et groupes de travail, via ce QR Code !



<https://bit.ly/AnnuaireSNIA2023>

Les représentants du SNIA dans les instances professionnelles et interprofessionnelles françaises et européennes

Pour défendre les intérêts du secteur de l'alimentation animale, le SNIA est représenté par ses adhérents dans un nombre important de structures et d'instances professionnelles et interprofessionnelles. Tout au long de l'année, les professionnels des entreprises du secteur interviennent au sein des structures européennes, des institutions publiques françaises, des filières végétales, des filières animales, des instances du secteur et de la convention collective des Métiers de la Transformation des Grains.

Consultez les représentants du SNIA, via ce QR Code !



<https://bit.ly/AnnuaireSNIA2023>

Un secteur attentif à l'exigence de compétitivité des entreprises et des élevages

2

Notre ambition commune

L'indice de consommation moyen, c'est-à-dire la performance intrinsèque des aliments n'a cessé de s'améliorer avec le temps. Indicateur premier des objectifs de compétitivité et d'efficacité apporté à l'élevage, il reflète aussi la capacité du secteur à valoriser les productions végétales.

Le secteur de la Nutrition Animale produit bien plus que de l'alimentation pour les élevages. Il apporte – au quotidien – de nombreux services aux éleveurs en conseils, en solutions et en innovations.

Pour rester compétitifs, les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage doivent tenir compte de plusieurs facteurs, tels que la qualité des ingrédients, le dimensionnement de leur offre à destination d'un marché diversifié, la capacité d'innovation, la recherche et le développement, les coûts de production, la qualité des services apportés aux éleveurs.

Afin de maintenir la compétitivité de l'élevage, éleveurs et fabricants d'aliments pour animaux d'élevage doivent pouvoir investir, innover et préparer l'avenir de leurs métiers. S'attachant à défendre et à valoriser les intérêts économiques des professionnels qu'il représente, le SNIA, à travers le projet RESPONS et cet axe stratégique portant sur la performance économique, s'applique à piloter son action pour assurer l'exigence de compétitivité des entreprises et des élevages. Cette politique économique se structure à travers 4 engagements professionnels :

- > Assurer la compétitivité des entreprises du secteur d'activité ;
- > Contribuer à l'avenir des élevages sur nos territoires ;
- > Encourager l'innovation et la recherche en Nutrition Animale ;
- > S'assurer de la disponibilité en ressources en adéquation avec les attentes de marché.

Édito

Après 3 années marquées par l'épidémie de COVID au cours desquelles le secteur a su tenir en assurant les approvisionnements des élevages ; la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les marchés a de nouveau fortement bouleversé le fonctionnement des entreprises.

Le SNIA, avec les Pouvoirs publics et les représentants des filières végétales et animales, a su réagir rapidement, et mobiliser les sources d'informations nécessaires afin d'identifier et partager les conséquences et les risques encourus par les fabricants ainsi que les éleveurs.

Dans ce contexte exceptionnel et brutal, le premier enjeu était d'ordre économique. En effet, rester compétitif dans cet environnement de marché très instable était un véritable challenge pour les fabricants d'aliments pour animaux. L'intervention des Pouvoirs publics, par l'instauration d'une aide exceptionnelle attribuée à l'élevage pour atténuer les effets de l'augmentation des coûts d'alimentation, était nécessaire en attendant la correction dans les négociations commerciales des déséquilibres économiques constatés.

Le deuxième enjeu était la continuité d'activité pour l'hiver 2022 liée aux problématiques de l'énergie. Cette remise en question, inédite, de l'accès au gaz et à l'électricité a mobilisé le secteur pour établir des références de consommation et étudier les possibilités d'organisation d'activité face à d'éventuels délestages.

Mais au-delà, et dans le contexte inflationniste actuel, le risque d'une consommation de produits d'origine animale couverte de plus en plus par de l'importation nous invite à la plus grande vigilance sur l'exigence de compétitivité et sur la défense de l'élevage en France.

Il nous faut combattre avant tout le risque de distorsion de concurrence en allant vers toujours plus d'harmonisation européenne et en développant des clauses miroirs vis-à-vis des importations justifiées par le niveau d'exigences sur nos productions.



Philippe MANRY
Directeur Général de SANDERS
Vice-Président du SNIA

UN PAYSAGE INDUSTRIEL RELATIVEMENT STABLE EN 2022

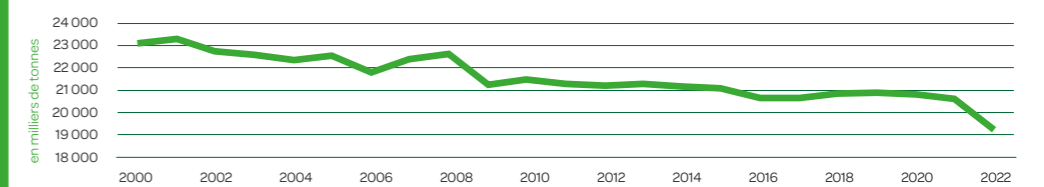


194 entreprises

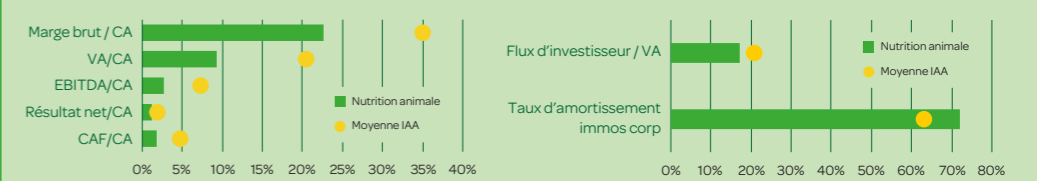


303 usines

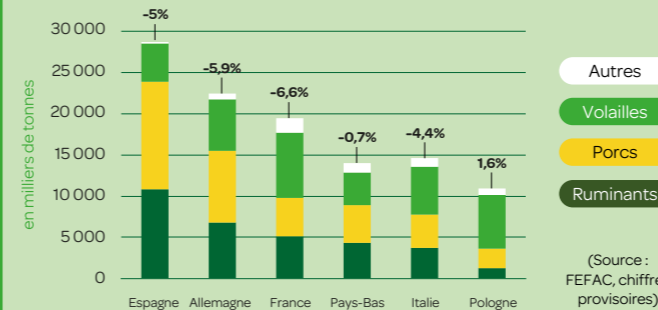
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION FRANÇAISE D'ALIMENTS COMPOSÉS POUR ANIMAUX DEPUIS 2000



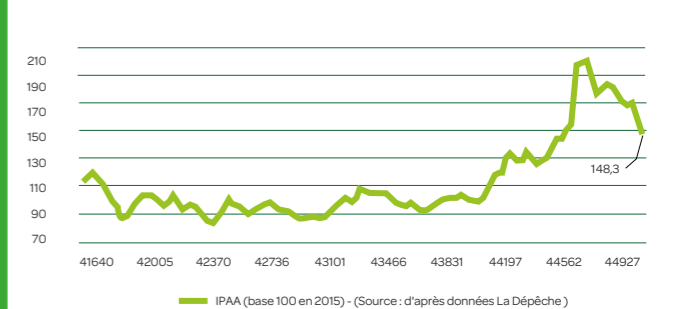
INDICATEURS FINANCIERS DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION ANIMALE (2020/2021)



LA PRODUCTION D'ALIMENTS COMPOSÉS DES PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS EN EUROPE EN 2022



ÉVOLUTION DE L'INDICE MENSUEL IPAA Janvier 14 - Mars 23



Sommaire

Production d'aliments composés	p. 17
Défense de l'élevage	p. 19
Continuité d'activité	p. 21
Politiques agricoles et alimentaires	p. 23
Innovation et recherche	p. 27



Production d'aliments composés

2022, une année de fracture

Depuis 10 ans, la production nationale suit une tendance à la baisse, d'environ 1% par an en moyenne. Si une relative stabilité de la production s'observait depuis 2017, l'année 2022 a été marquée par de nombreuses perturbations pour le secteur. **L'accumulation de difficultés de plusieurs filières animales a entraîné la perte de près d'1,2 millions de tonnes d'aliments, soit 6,6% de baisse par rapport à l'année précédente.**

En premier lieu, la filière volaille, qui représente 40% des tonnages nationaux, a connu une épidémie d'influenza aviaire à l'étendue sans précédent. Au total, c'est 800 000 tonnes d'aliments volailles qui n'ont pas été produits. La baisse touche en particulier les palmipèdes (gras et à rôtir), suivi par les dindes (-17,9%), les pintades (-11,1%) et les poulets de chair (-7,3%). Moins touchée, la filière poudeuses affiche néanmoins également une baisse, de 3,2%.

Au-delà de cet aspect épizootie, conjoncturel, mais dont les conséquences pourraient être visibles sur plusieurs années, des tendances de fond de réorganisation de la production sont visibles pour d'autres filières. En effet, les aliments pour porc affichent des baisses continues sur les catégories truies, porcelets

et porcs à l'engraissement, respectivement de -6,9%, -9,5% et -5,5%. Ces baisses sont expliquées par une diminution du cheptel de truies, engagée notamment depuis plusieurs années.

Une autre tendance de fond est également visible en bovins. Alors que jusqu'à maintenant cette catégorie tirait la production nationale, des questions se posent concernant la dynamique des cheptels. Sur les marchés européens des viandes, le déficit de l'offre a tiré les cours à des niveaux historiques depuis 2021. L'année a été marquée par une sécheresse importante, causant des déficits de productions de fourrages et limitant le pâturage dans certaines régions. Cependant, nous observons des baisses de tonnages en aliments « autres bovins » de l'ordre de 5,2%. En bovins lait, la consommation d'aliments est stable, confortée par un cours du lait soutenu, mais la stabilité de la collecte laisse entrevoir des limites à augmenter la production. En filière ovins caprins, la production d'aliments est à la baisse également, de -1,6%.

Les aliments poissons et aliments d'allaitement présentent également des baisses de production, respectivement de 13,8% et 10,1%. Pour ces filières, des perturbations sur les marchés export viennent s'ajouter à la situation nationale.

En parallèle de ces tendances structurelles, certaines catégories de filières connaissent des difficultés plus marquées qui interrompt par leur caractère inédit. Ainsi le segment de la production d'aliments composés biologiques présente une diminution de 14% par rapport à l'année dernière. Cette baisse se retrouve à la fois en ruminants, en porcs et en volailles. Concernant les volailles, la production est dominée par la production d'aliments pour poules poudeuses. Outre l'impact possible de l'influenza aviaire, les difficultés de valorisation de la production et de l'organisation de la transformation peuvent expliquer ces tendances baissières. Les habitudes des consommateurs sont également des éléments déterminant de la dynamique des filières nationales.

Plan de résilience : pour aider les éleveurs à faire face à la flambée des coûts de l'alimentation animale

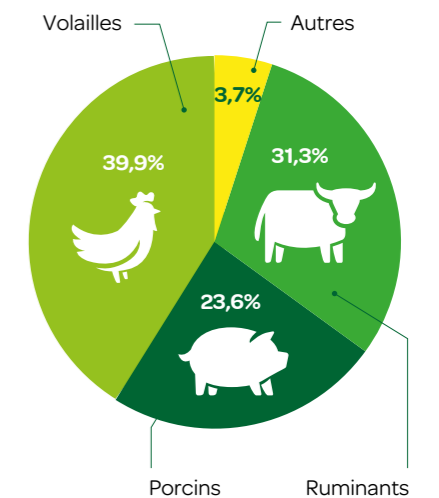
Le 24 février 2022, alors que la Russie entrait en guerre contre l'Ukraine, les marchés agricoles connaissaient des perturbations intenses. En une seule journée, les cours des céréales et de certains oléagineux ont bondi, marquant le début d'une période de hausse continue des cours. **Le SNIA s'est mobilisé et a participé aux discussions avec le Ministère et les Interprofessions**

pour alerter sur les conséquences sur les prix de l'alimentation animale. Représentant, en fonction des espèces et des systèmes, jusqu'à 70% des coûts de production, le prix de l'aliment est un élément déterminant pour la compétitivité des filières. Des échanges sur plusieurs mois ont permis la mise en place d'un plan d'aide à destination des éleveurs, visant à compenser la hausse

des coûts de production en alimentation animale sur la période de mars à juillet. **489 millions d'euros ont été mobilisés et les dossiers de plus de 71 000 éleveurs et 250 intégrateurs ont été instruits en un temps très contraint par FranceAgriMer et les services déconcentrés.**

	Production d'aliments en 2022 (en tonnes)	Évolution vs. 2021
BOVINS	5 254 500	-1,7%
dont vaches laitières	3 478 800	0,2%
dont autres bovins	1 775 600	-5,2%
OVINS/CAPRINS	776 600	-1,6%
PORCINS	4 543 000	-6,3%
dont porcelets	639 900	-9,5%
dont truies	702 600	-6,9%
dont porcs engraissement	3 200 400	-5,5%
VOLAILLES	7 677 400	-10,2%
dont poulets	3 227 100	-7,3%
dont poules poudeuses	2 675 400	-3,2%
dont dindes	897 100	-17,9%
dont pintades	125 000	-11,1%
dont palmipèdes gras	477 900	-28,8%
dont palmipèdes à rôtir	245 500	-33,4%
dont cailles	29 400	-4,3%
LAPINS	232 100	-8,9%
EQUINS	231 100	-1,9%
GIBIERS	88 500	2,0%
POISSONS	131 000	-13,8%
AUTRES ANIMAUX	32 600	-8,6%
ALIMENTS D'ALLAITEMENT	272 700	-10,1%
TOTAL	19 239 327	-6,6%

PART DES DIFFÉRENTES ESPÈCES ANIMALES DANS LA PRODUCTION D'ALIMENTS COMPOSÉS



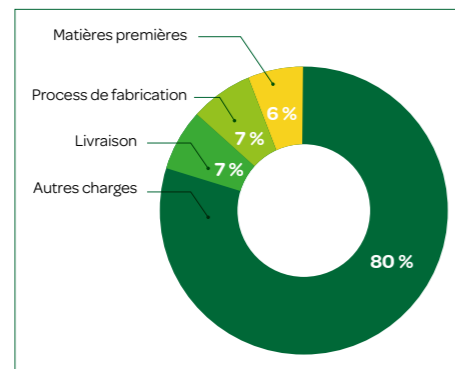


Défense de l'élevage

Les aliments composés sont aussi un levier de compétitivité pour les élevages

Les aliments composés constituent pour certains élevages une part importante des charges d'exploitation. Il est donc primordial pour l'ensemble de la filière de l'élevage et pour le consommateur, que le prix de l'alimentation soit optimisé. Or, le fabricant s'approvisionne sur le marché national voire international et l'actualité récente montre combien les prix des matières premières peuvent évoluer rapidement.

Pour limiter l'effet prix de l'augmentation du cours des matières premières et optimiser sa recette pour garantir une alimentation compétitive pour tous les types d'élevage, le fabricant d'aliments dispose d'un choix de matières premières qu'il peut combiner grâce à de puissants outils informatiques. **Le formulateur, à l'aide de ces logiciels, valorise au mieux les caractéristiques des matières premières disponibles en fonction de leur prix. Il détermine ainsi leur « prix d'intérêt » c'est-à-dire à quel prix telle ou telle matière première devient intéressante pour tel ou tel animal.**



Coût d'une production d'aliment composé, selon les données SNIA

Promotion de la contractualisation entre filières végétales et animales

Le SNIA promeut la contractualisation comme un outil de gestion des entreprises et des élevages. Ses positions ont toujours été en faveur de la mise en place de dispositifs incitatifs pour les éleveurs en veillant à ce que la contractualisation soit un moyen de sécuriser leur activité.

En 2022, le SNIA a participé à une nouvelle réflexion liant filières végétales et animales pour construire des solutions de sécurisation réciproque contribuant à une meilleure résilience économique de la ferme France.

Il a soutenu avec ses partenaires les propositions portées dans les débats de la loi de finances 2023 afin d'améliorer l'épargne de précaution pour ceux qui s'engagent dans cette contractualisation.

Si cette proposition n'a pas été retenue par le législateur, il reste de ce travail une logique et une ambition vertueuse qu'il convient de poursuivre.

Au-delà, il existe d'autres formes de contractualisation. Parmi les plus anciennes figure l'échange matières premières-aliments ou les contrats de mouture à façon. Ils permettent aux éleveurs de valoriser dans ses activités, les productions végétales de la ferme.

EGALIM et prise en compte de la spécificité de certaines filières

La loi EGALIM, et par extension EGALIM2, prévoit la mise en place d'indicateurs pour suivre et répercuter les variations des prix de l'alimentation animale en tant que composante du coût de production des éleveurs. Depuis déjà 5 ans, des indicateurs sont calculés par les instituts techniques, notamment l'ITAVI et l'IFIP concernant les aliments composés. A la demande de l'interprofession ANVOL, **le SNIA, la Coopération Agricole et l'ITAVI ont travaillé à création d'indicateurs matières premières pour aliments biologiques pour poules et volailles de chair.** En effet, la structuration du marché biologique et des opérateurs du secteur nécessitait des indicateurs à part entière. Les indicateurs sont disponibles sur le site de l'ITAVI.

Elections présidentielles 2022 : quels programmes pour l'agriculture ?

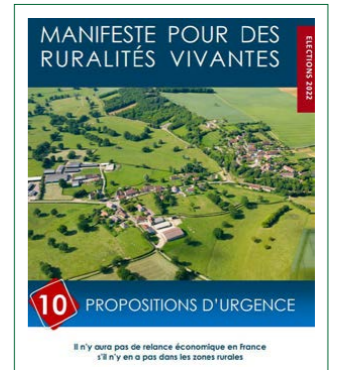
Derrière des produits que nous consommons chaque jour se conjuguent une chaîne de femmes et d'hommes, de savoir-faire, de temps et de ressources mises en œuvre. **Le secteur de l'alimentation animale est un des maillons de cette chaîne, ce qui a motivé le SNIA à s'associer au « Grand Oral » des candidats à l'élection présidentielle de 2022.** Le message entendu par les Candidats : « n'oubliez jamais que c'est la campagne qui vous nourrit. Donnez-nous les moyens de produire, de cultiver,

de fabriquer, d'investir, d'embaucher, d'innover : donnez-nous les moyens de bien vous nourrir ! ». Devant 1500 personnes, agriculteurs et représentants des filières, six candidats se sont succédés pour présenter leur programme et répondre aux questions.

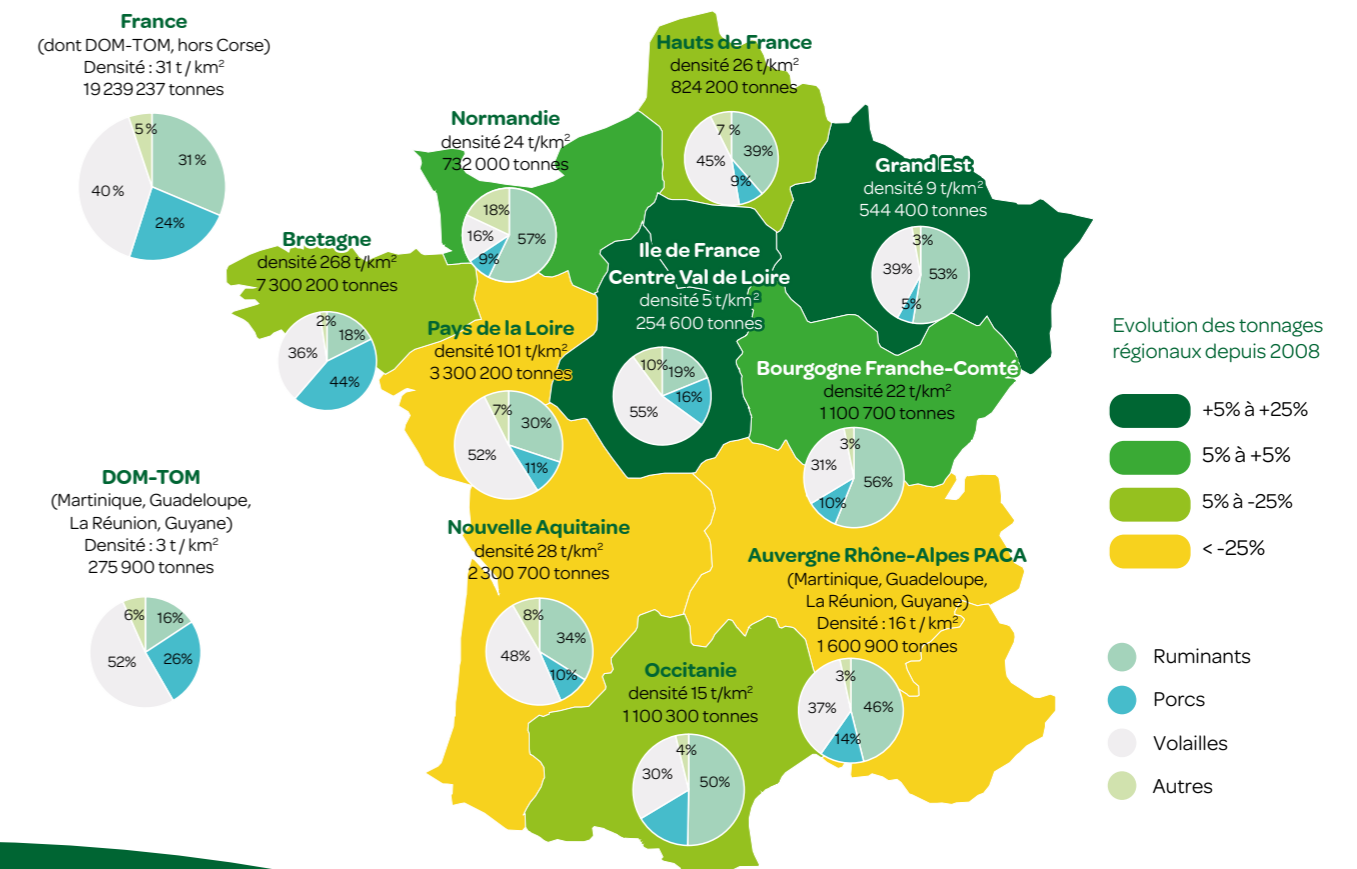
Se mobiliser pour des ruralités vivantes

Les territoires ruraux sont des espaces qui possèdent de nombreux atouts, ressources et potentialités. Mais, trop souvent, les débats publics négligent sa vocation productive et ses entrepreneurs. Partageant ce constat, **le SNIA compte parmi les 20 signataires de ce manifeste qui à l'occasion des Elections nationales en 2022 énonce 10 propositions d'urgence pour l'emploi, le vivre ensemble, le développement durable des territoires et les conditions de travail dans les ruralités.**

Les entreprises de nutrition animale se reconnaissent et supportent ces propositions. Leurs usines sont implantées partout en France métropolitaine et en outre-mer. La grande majorité sont en zone rurale et participe à la dynamique du tissu économique des territoires.



Répartition des volumes d'aliments composés par espèces et par régions avec pourcentage d'évolution par rapport à 2008





Continuité d'activité

Contractualisation : une culture historique du secteur à entretenir

Le secteur de la nutrition animale est très attaché à l'existence et la mise à jour de contrat type, négociés collectivement par les représentants de toutes les parties. Ces documents de référence sont très répandus dans le négoce et la commercialisation des matières premières car ils facilitent les relations et l'exécution des contrats.

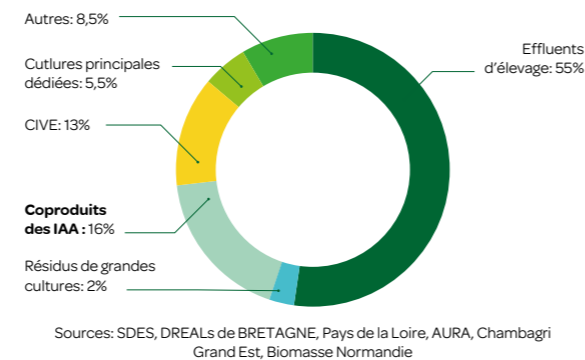
Il est régulièrement utile de passer en revue ces contrats pour en vérifier leur pertinence au regard des spécificités qualitatives, techniques et réglementaires du secteur de la nutrition animale. Cependant, les lois EGALIM ont eu un impact sur l'utilisation de ces contrats avec notamment la durée de contractualisation et le développement de CGV dérogeant aux conditions négociées collectivement. Autre point d'attention, la valorisation de ces outils auprès des nouvelles générations d'acheteurs, pour que l'usage des contrats types se poursuivent dans de bonnes conditions. **Avec la Chambre Arbitrale Internationale de Paris, un cycle de formation à destination des acheteurs se met en place. Il comprendra un premier module sur la mécanique du contrat et sur la résolution des litiges. Les cycles ultérieurs permettront de cibler plus précisément des thématiques : conditions générales de vente/d'achat, exécutions des contrats (réflexes à avoir).**



Méthanisation : comprendre le développement de nouvelles filières

Les fabricants d'aliments utilisent une diversité de matières premières, en particulier près de 50% d'entre elles sont des coproduits, résultant de la fabrication d'un produit spécifique (huile, farine...). Parmi eux nous retrouvons les tourteaux, les sons ou de nombreuses autres coproduits des industries agricoles et alimentaires. Depuis plusieurs années, certaines structures, dont des exploitations agricoles, développent des unités de méthanisation, pour la production d'électricité ou de biogaz. Devant les conséquences du conflit russo ukrainien sur les marchés de l'énergie, et les risques de pénuries de gaz naturel, la méthanisation a beaucoup fait parler d'elle en 2022. Soucieux de comprendre les transformations en cours et les impacts potentiels sur les disponibilités en matières premières, les syndicats ont travaillé sur le sujet et informé notamment la Commission Matières Premières au cours d'une réunion dédiée. **Si la méthanisation peut répondre efficacement à des enjeux économiques et énergétiques, son développement ne doit pas se faire au détriment de l'alimentation. Notamment la concurrence pour l'utilisation de biomasse, dont les coproduits, pose de réelles questions d'approvisionnement aux fabricants d'aliments composés.**

ESTIMATION DE LA PROPORTION DE CHAQUE TYPE D'INTRANTS DANS LA RATION ANNUELLE TOTALE DES MÉTHANISEURS AGRICOLES FRANÇAIS EN 2021



Un secteur touché par la crise énergétique

Comme tous les secteurs industriels, l'alimentation animale a été touchée par la crise énergétique qui a émergé en Europe suite à la guerre en Ukraine. L'enjeu était alors double car concernait l'accessibilité et le prix de l'énergie.

Suite à la demande de sobriété du gouvernement visant à réduire la consommation de 10%, le SNIA a demandé aux adhérents de formaliser à leur échelle un plan de sobriété. Les entreprises étaient ainsi invitées à identifier, formaliser et mettre en œuvre toutes les mesures permettant de réduire leur consommation d'énergie (électricité, gaz, carburant), sans générer d'impact économique sur leur activité et sans compromettre sur la sécurité sanitaire des aliments. Au-delà, **le SNIA est intervenu dans le cadre des dispositifs de délestage et de rationnement afin de faire en sorte que le secteur soit préservé autant que possible. Le SNIA s'est mobilisé pour une approche en filière de la problématique, tant les inter-dépendances sont fortes.** Par ailleurs, l'alimentation animale doit être considérée, au même titre que les autres maillons de la chaîne alimentaire, comme répondant aux besoins essentiels de la nation. Si les coupures ont pu être évitées à l'hiver 2022, les syndicats restent vigilants sur les tendances à venir et les éventuelles tensions de l'hiver prochain.

Conscients que les flux d'investissements sont faibles (1,6% du CA en moyenne pour le secteur), le SNIA et LCA Nutrition Animale ont construit un plan d'investissement énergétique avec l'appui de TECALIMAN. La nature des investissements prioritaires et les montants correspondants ont été identifiés pour intégration au sein d'un plan collectif global de la filière céréalières, construit par Intercéréales.

La guerre en Ukraine a également eu pour conséquence une augmentation importante du prix de l'énergie. Les échanges avec le Ministère de l'Agriculture ont été nombreux et ont permis de faire entendre les difficultés du secteur et les conséquences pour l'élevage. **Le SNIA s'est également mobilisé pour informer les adhérents sur les dispositifs d'aide qui se sont progressivement mis en place et sur les conditions d'accès à ces derniers.** Le syndicat regrette toutefois que certains dispositifs n'aient pas trouvé leur cible, en raison notamment des critères fixés par l'Union Européenne.

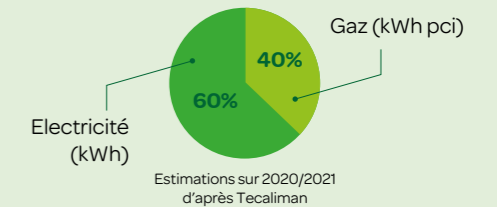
LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ANNUELLE DU SECTEUR

est estimée à :

780
GWh
d'électricité

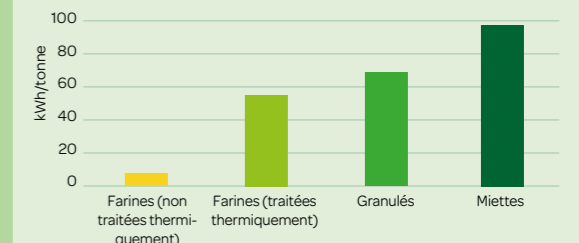
560
GWh pcs
de Gaz

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR LES FABRICANTS D'ALIMENT COMPOSÉS

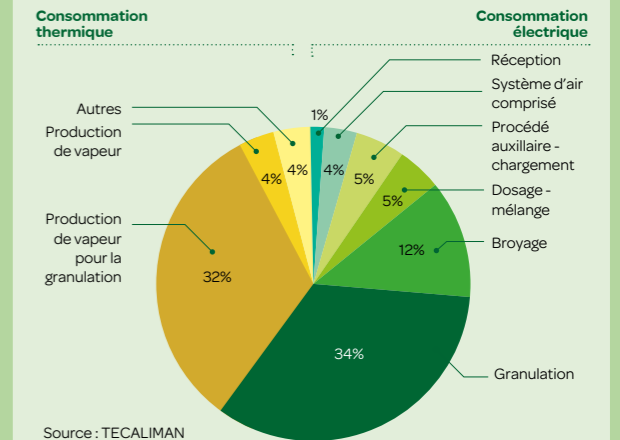


La consommation d'énergie varie en fonction de nombreux paramètres et notamment de la forme de l'aliment

Ordre de grandeur des consommations spécifiques énergétiques totales par présentation physique d'aliments composés



Une consommation énergétique en usine pour différents process de fabrication



LES OUTILS DU SYNDICAT DE PARIS À DISPOSITION

11 formules INCOGRAIN  **12** Addenda techniques

Les Règles et Usages Français pour le Commerce

RUFRA

(grains, graines protéagineuses, légumineuses, produits du sol et dérivés),

RULEGS (légumes secs)

Des accords interprofessionnels (sons et tourteaux)



Politiques agricoles et alimentaires

Informer sur la Politique Agricole Commune (2023 / 2027)

La Politique Agricole Commune, instaurée en 1962, est la première politique commune mise en place par l'Union Européenne tout comme son premier budget de dépense (1/3 du budget de l'UE). Régulièrement réformée au fil des ans, elle a affiné ses objectifs et complexifié son mode de fonctionnement. Aujourd'hui elle veille à apporter un soutien économique aux revenus des exploitations agricoles mais aussi à orienter les manières de produire afin de répondre à des enjeux environnementaux, territoriaux ou sociaux. La séquence actuelle de la PAC s'étend sur 2023-2027. En 2022, **le SNIA a fait de cette réforme un sujet de l'Assemblée Générale, afin de pouvoir éclairer les adhérents sur les nouveaux objectifs et les dispositifs ainsi que de pouvoir échanger concrètement avec des représentants de la Chambre d'Agriculture du Grand Est sur les conséquences pressenties de la réforme.** Même si, compte tenu de la complexité et de la pluralité des mesures en place, il est difficile de prédire les changements stratégiques à venir, une meilleure connaissance du fonctionnement est utile aux fabricants d'aliments pour comprendre les futures demandes des éleveurs.



Informer et mobiliser sur les politiques européennes du Green Deal et Farm to Fork

Le Pacte vert européen (Green Deal) a pour ambition de faire de l'Union Européenne un continent climatiquement neutre en 2050 tout en transformant l'économie et la société vers des modèles plus vertueux sur les aspects environnementaux et sociaux. La stratégie de la ferme à la table (« Farm to Fork »), publiée le 20 mai 2020, par la commission européenne, est la stratégie alimentaire durable permettant d'atteindre les objectifs du pacte vert européen en orientant les politiques agricoles. Ces stratégies comportent des plans et des objectifs chiffrés d'augmentation des surfaces agricoles biologiques, d'orientations des marchés agricoles et alimentaires, de réduction des produits phytosanitaires et des nutriments et de normalisation de la mesure carbone en agriculture et alimentaire.

Conscient de l'importance de ces politiques publiques, **le SNIA, en collaboration avec ses partenaires français et européens (FEFAC), travaille à la sensibilisation de toutes les parties prenantes (réglementaires et économiques) pour souligner les besoins et les attentes des filières dans le cadre de ces changements structurels pour nos modèles agricoles.**

Plan protéines : quel premier bilan ?

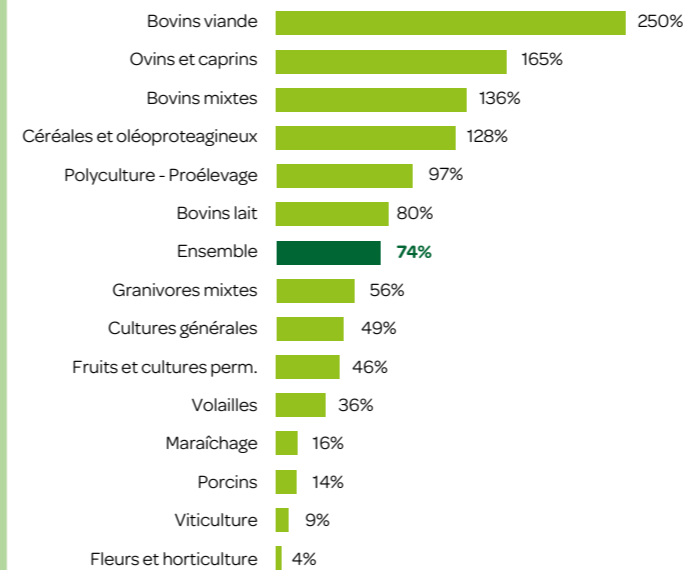
Lancé fin 2020, le Plan Protéines végétales pour la France s'inscrit dans une stratégie sur 10 ans. Il identifie trois priorités stratégiques :

1. Réduire notre dépendance aux importations de matières riches en protéines (MRP), notamment le soja importé de pays tiers ;
2. Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières ;
3. Développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves, etc.)

Au niveau des surfaces, les cibles fixées sont de 2 Mha de légumineuses en 2030 (soit un doublement des surfaces en 10 ans) et le maintien des surfaces en oléagineux (tournesol et colza) à 2 Mha. **Le secteur de l'alimentation animale, en tant que consommateur de tourteaux d'oléagineux et de graines de protéagineux est attentif à la progression de ce plan. Certaines entreprises ont même investi, parfois collectivement, dans des unités de trituration de soja.**



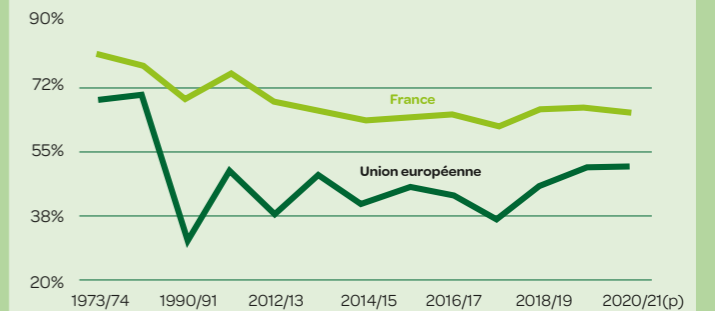
AIDES DIRECTES EN % DU RCAI (résultat courant avant impôt) EN 2019 EN FRANCE



Sources : SSP - Réseau d'information Comptable Agricole France / Traitement : INRAE, UMR SMART - LERECO



ÉVOLUTION DU DÉFICIT EN MRP DANS L'UE ET EN FRANCE

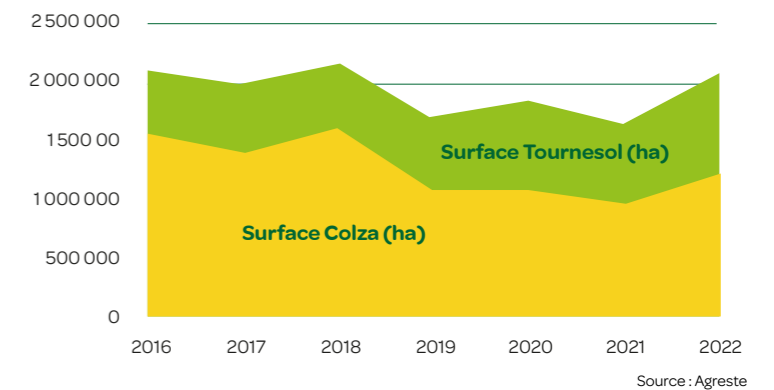


Les MRP sont les Matières Riches en Protéines, c'est-à-dire qui contiennent plus de 15 % de Matières Azotées Totales. Elles sont indispensables à l'équilibre nutritionnel des formules. En France et dans l'Union européenne, on observe un déficit structurel et historique de l'offre, expliquant le recours aux importations pour l'alimentation animale, notamment de tourteaux de soja mais aussi de tournesol.



SURFACE EN OLÉAGINEUX EN FRANCE

Les surfaces en oléagineux ont connu des baisses historiques en 2019 mais les impacts du conflit russo ukrainien sur les prix ont encouragé les hausses de surfaces en 2022, permettant de revenir à l'objectif de 2Mha.



Source : Agreste



Politiques agricoles et alimentaires

Modification du taux de TVA applicable à l'alimentation des animaux

Dans le cadre d'une simplification de la législation relative à la TVA applicable aux produits agricoles et alimentaires, la Loi de finance pour 2023 a modifié la TVA applicable au secteur de la nutrition animale.

En pratique, concernant **les aliments pour animaux producteurs de denrées alimentaires, les produits qui étaient précédemment soumis au taux de 10% sont soumis depuis 1^{er} janvier 2023 au taux de 5,5%.**

La doctrine fiscale précise que les animaux concernés sont notamment le bétail, les animaux de basse-cour, les poissons d'élevage destinés à la consommation humaine, les escargots, les abeilles, le gibier d'élevage et la caille. La notion «d'animaux producteurs de denrées alimentaires» ne devrait pas évoluer. Le BOFIP doit être ajusté pour intégrer les effets de la Loi de finances pour 2023.

Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles. Une occasion pour interroger sur l'avenir de l'élevage en France.

Le ministère de l'Agriculture a lancé, depuis décembre 2022, une vaste concertation sur l'avenir de l'agriculture en France. Le SNIA souhaite que ce débat, utile, intègre dans ses conclusions la reconnaissance de l'élevage en France comme profitable à nos territoires, notre économie et bien entendu à notre alimentation. Le SNIA constate chaque jour le travail à réaliser pour redonner de l'attractivité au métier d'éleveur et à tous les métiers qui dépendent de l'élevage. La baisse de la production en France, et les risques qui pèsent sur elle, nécessitent une réaction d'ampleur pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire et de développement du tissu industriel en France.

Les capacités d'investissement et la rentabilité des activités apparaît comme un enjeu majeur. En dépend aussi l'aptitude de l'agriculture et ses filières à répondre aux enjeux du changement climatique en assurant son développement dans un modèle productif et durable.

Pour accompagner l'installation de nouveaux éleveurs, **le SNIA se prononce en faveur d'un encouragement à la contractualisation qui permet de sécuriser l'investissement et les équilibres économiques de l'exploitation.**

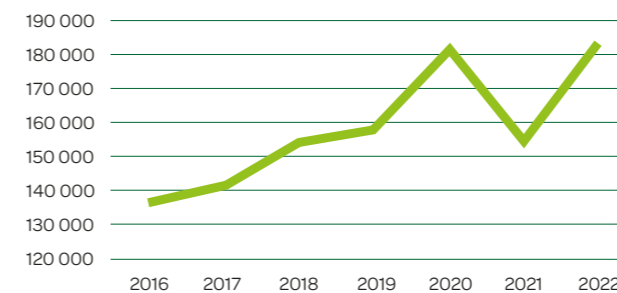
Il appuiera la sécurisation juridique des projets d'installation et de modernisation des Bâtiments d'élevage.

A l'occasion de ce débat, **le SNIA revient sur l'impérieuse nécessité de garantir aux productions nationales un cadre réglementaire uniformisé au niveau européen et défend l'adoption de clauses miroirs** en cas de distorsions constatées dans les importations sur le territoire.



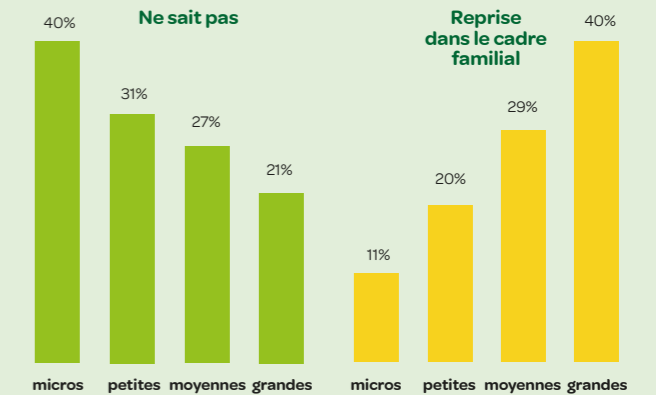
LES SURFACES ET LA PRODUCTION DE SOJA PEINENT À SE DÉVELOPPER

Surface soja en France en hectare



La progression des surfaces en soja est difficile, et a connu des perturbations ces dernières années. Les années 2020 et 2022, présentent des rendements assez faibles en moyenne pour des emblavements plutôt importants alors que l'année 2021 présente d'excellents rendements malgré une baisse de surfaces. Finalement la collecte se situe autour de 300 000 tonnes en moyenne entre 2018 et 2022.

SITUATION ENVISAGÉE DE L'EXPLOITATION DANS 3 ANS



Source : Renseignement Général Agricole

UN NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES EN BAISSÉ STRUCTURELLE EN FRANCE

-31%

en élevage spécialisé
entre 2010 et 2020



-41%

en élevage combinant
plusieurs types d'élevage

Source : Renseignement Général Agricole



Innovation et recherche

Clarifier et harmoniser les exigences relatives à l'utilisation de Protéines Animales Transformées en filières monogastriques

Le règlement n°2021/1372, modifiant le règlement n°999/2001, autorise certaines PAT en filières monogastriques. La réintroduction de ces matières premières pourrait avoir des intérêts zootechniques, environnementaux et économiques mais reste techniquement très complexe étant donné les exigences réglementaires. Avec l'appui de QUALIMAT et de TECALIMAN, les syndicats mobilisent la DGAL et la DGCCRF pour que les règles permettant une ré-utilisation sereine des PAT soient définies. Ces règles, partagées entre les professionnels et les autorités, doivent être robustes, compréhensibles, applicables, économiquement réalistes et permettre d'éviter toute mise en difficulté des opérateurs sur le terrain. Des notes d'interprétation réglementaire ont ainsi été diffusées par les syndicats. En 2023, les travaux se poursuivent sur la partie transport.

Le SNIA demande notamment une révision de la réglementation française, qui surtranspose la réglementation européenne, concernant le transport des PAT. Afin de préserver la compétitivité des entreprises françaises, les syndicats restent vigilants à ce que la réglementation soit interprétée et appliquée de manière homogène au sein de l'Union Européenne.

Des mesures de biosécurité pour préserver les filières animales

En 2022, la filière volaille a de nouveau été durement touchée par l'Influenza aviaire et cette crise a des impacts économiques majeurs.

Au-delà de ce virus, les agents pathogènes susceptibles d'impacter les filières sont nombreux (salmonelles, fièvre porcine africaine,...). Afin de protéger les élevages, les fabricants d'aliments se sont dotés en 2019 des Contributions de la nutrition animale à la biosécurité. Le GT biosécurité a également diffusé des infographies pour aider les adhérents en période de risque faible, modéré ou élevé et des fiches complémentaires sont en cours de rédaction.

Par ailleurs, les adhérents sont interrogés sur l'efficacité des protocoles de nettoyage / désinfection des camions mis en œuvre. **Pour répondre de manière objective et fiable à**



ces sollicitations, une étude pilotée par TECALIMAN est en construction. Elle vise à développer une méthode d'évaluation des pratiques de Nettoyage et/ou Désinfection (N/D) de l'extérieur des camions et à définir des protocoles ayant démontré leur efficacité.

La ressource en eau : identifier et qualifier les usages pour mieux les maîtriser

L'année 2023 est une nouvelle année de sécheresse et se caractérise par l'adoption d'un plan « eau » par le gouvernement. Dans ce contexte climatique et alors que les crises telles que l'Influenza aviaire amènent les opérateurs à accroître la fréquence des nettoyages des camions, le SNIA a décidé de se saisir des questions portant sur la qualité et la quantité de l'eau utilisée en alimentation animale. **En 2023, le SNIA dressera ainsi un état des lieux des usages de l'eau en usines d'aliments et identifiera les pratiques et les perspectives autour de cette ressource.**

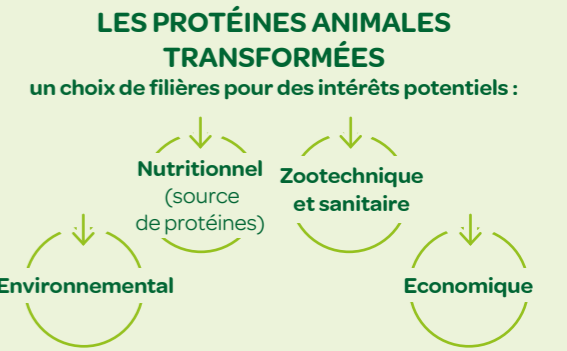
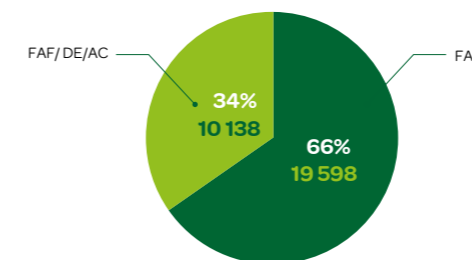
Que mangent les animaux en France ? ORIFLAAM produit ses premières données

Le projet ORIFLAAM porte sur la cartographie des flux de matières premières en alimentation animale. Les données disponibles couvrent les tonnages de matières premières utilisées par les FAB et en direct élevage, en filières conventionnelles et non OGM. Pour cette première étape, l'étude s'est intéressée aux filières bovins lait, ovins/caprins, porcins, volaille de chair, pouleuse, palmipèdes et lapins. Les différents commanditaires, dont le SNIA, ont travaillé depuis plusieurs années pour fournir aux filières et aux pouvoirs publics un outil d'observation sur la valorisation des matières premières (et donc de la biomasse) pour les animaux d'élevage et ce quel que soit le mode d'alimentation (autoconsommation en élevage, fabrication à la ferme, aliments produits par les fabricants). Une application web, ORIFLAAM permettra la visualisation des données. Ce projet permettra d'objectiver les utilisations et les besoins et de travailler sur les perspectives des approvisionnements de l'alimentation animale en fonction de différentes hypothèses.

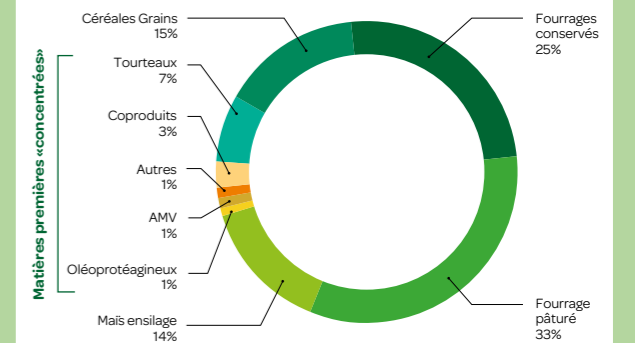
L'étude permet également le calcul de certains indicateurs : autonomie protéique et autonomie massique globale de la « ferme France ».

La première phase du projet portait sur les données en filières conventionnelles et non OGM pour la campagne 2020/2021. Une autre étape est en cours pour faire la mise à jour pour la campagne 2021/2022, en permettant la différenciation ovins et caprins. Une nouveauté est attendue également : les données pour les filières biologiques.

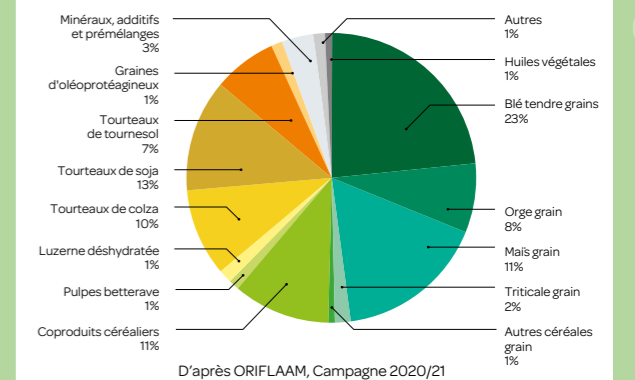
RÉPARTITION DE L'UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES concentrées entre FAB et FAF/DE/AC pour la ferme France



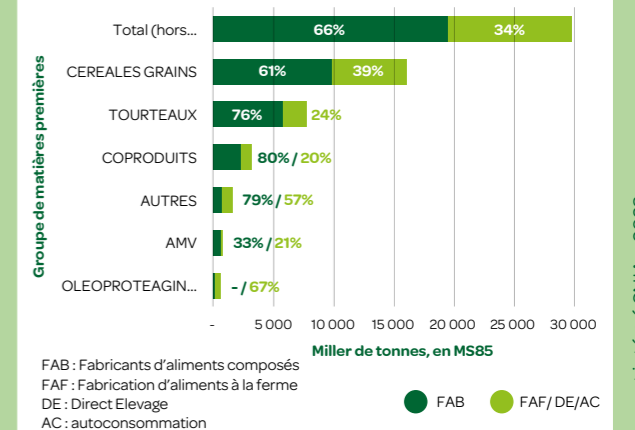
RÉPARTITION DE L'UTILISATION DE LA BIOMASSE en alimentation animale pour la ferme France



PANIER DE MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES PAR LES FAB



DÉTAIL PAR GROUPE DE MATIÈRES PREMIÈRES de la répartition de l'utilisation des matières premières concentrées entre FAB et utilisation à la ferme (FAF, DE ou AC)



Un secteur engagé pour les femmes et les hommes de la nutrition animale

3

Notre ambition commune

Chaque jour, les femmes et les hommes travaillant dans les entreprises de nutrition animale sont à pied d'œuvre pour nourrir tous les animaux de rente de nos territoires. Leurs compétences et leur savoir-faire font partie des forces du secteur. Convaincu de l'importance de maintenir et d'entretenir un dialogue social continu et constructif, le SNIA, organisation représentative de la branche des métiers de la transformation des grains, s'implique aux côtés de l'ANMF (Association Nationale de la Meunerie Française), pour adapter le socle social et proposer aux entreprises un cadre et des outils utiles à la réalisation de leurs objectifs.

Par ses réalisations et ses travaux, le SNIA veille à assurer 5 engagements prioritaires déterminés dans sa stratégie RSE pour et avec ses adhérents :

- > Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs en veillant aux bonnes conditions de travail ;
- > Adapter et enrichir les connaissances et les compétences des femmes et des hommes de la Nutrition Animale ;
- > Développer l'attractivité des métiers de la Nutrition Animale ;
- > Maintenir et encourager le dialogue social et la communication ;
- > Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations.

Édito

Après deux années de crise COVID, où le secteur a été salué comme ayant su tenir et assurer la continuité de l'alimentation des animaux d'élevage, 2022 a également appelé les entreprises à faire preuve d'agilité et d'adaptation. Tous les services des entreprises ont été mobilisés pour réagir efficacement à des conditions économiques mouvementées (disponibilités et prix des matières premières chahutés, contraction de certains marchés, crises sanitaires, etc.).

Dans ce contexte économique défavorable, le SNIA a souhaité poursuivre les lignes directrices définies paritairement au sein de la Branche des métiers de la transformation des grains en maintenant avec l'ANMF un dialogue social continu et innovant. Nous avons ainsi accompagné le contexte inflationniste et l'évolution réglementaire du SMIC par une politique de revalorisation dynamique de la grille des salaires minima. Quatre accords ont ainsi été signés en 12 mois. Dans cette continuité, en 2023, un rapport de branche sera publié et rendra compte de ces actions et dispositifs entrepris par les entreprises et les commissions paritaires.

Les spécificités de notre secteur industriel nous encouragent à maintenir un cadre ajusté et attractif. Nous avons paritairement décidé de revoir le cadre du travail de nuit en l'adaptant aux nouvelles organisations du travail. Cela se traduit par l'amélioration de la rémunération conventionnelle des salariés de nuit tout en laissant aux entreprises le temps nécessaire pour le mettre en place. C'est également la raison pour laquelle nous poursuivons notre politique et nos actions en matière de prévention des risques au travail avec des formations et des guides pratiques salués par les professionnels. En témoigne, la concrétisation de notre plan de prévention sectoriel qui apporte la boîte à outils nécessaire à la bonne conduite des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) des entreprises adhérentes au SNIA.

Fait marquant de l'année 2022, la branche, après avoir audité son régime de Prévoyance, a décidé de revoir ses garanties à la hausse tout en harmonisant les couvertures sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Dans la foulée, elle a poursuivi son partenariat avec AG2R-La Mondiale pour proposer aux entreprises d'adhérer à un régime mutualisé de branche.

Dans l'immédiat, nous devons collectivement saluer le travail réalisé par les femmes et les hommes de nos entreprises qui ont contribué à la résilience de nos activités. Pour l'avenir, nous pouvons faire les vœux que nos activités connaissent moins de soubresauts sur nos routes.



Ludovic MICHEL
directeur
des établissements Michel,
Vice-Président du SNIA

UN EMPLOI DYNAMIQUE



15 000
salariés pour le secteur
de la nutrition animale



93% des emplois en CDI

DES RÉMUNÉRATIONS MINIMALES DE BRANCHE EN HAUSSE POUR ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS MÉTIERS



+ 11,41 %

d'évolution des rémunérations minimales du 1^{er} niveau de la Branche des Métiers de la Transformation entre décembre 2020 et janvier 2023

+ 9,25 %

d'évolution moyenne des rémunérations minimales de la grille (tous les niveaux) de la Branche, entre décembre 2020 et février 2023

1 742,58 €

de rémunération mensuelle minimale de Niveau 1 selon la grille de la Branche des Métiers de la Transformation des Grains en janvier 2023

UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ ENTRETENU DANS LA BRANCHE DES MÉTIERS DE LA TRANSFORMATION DES GRAINS



35 réunions paritaires au cours des années 2021 - 2022



7 accords signés (sur 24 mois)

En 2022, mise en place du guide méthodologique pour aider à la mise en place et la mise à jour des DUERP



Sommaire

Attractivité des métiers et formation	p. 31
Prévention des risques en entreprise	p. 33
Dialogue social	p. 37



Attractivité des métiers et formation

Négociations salariales des minimas de branche

Au cours de l'année 2022, le contexte économique s'est révélé très difficile pour les entreprises de la nutrition animale, en raison, notamment, des difficultés d'approvisionnement, du coût de l'énergie, de la situation sanitaire ainsi que des inquiétudes relatives à la demande et de la pression des prix de vente. Malgré ce contexte peu favorable, les entreprises de la nutrition animale ont décidé de maintenir leur grille de rémunération conventionnelle au-delà du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC). Pour rappel, au 1^{er} janvier 2022, le Smic avait augmenté de 0,9 % en application de la revalorisation légale annuelle, puis avait connu deux revalorisations automatiques au 1^{er} mai (+ 2,65 %) puis au 1^{er} août (+2,01 %). Depuis le 1^{er} août 2022, il s'établissait à 1 678,95 € bruts mensuels, soit 1 329,05 € nets (montant horaire brut de 11,07 €). Au 1^{er} janvier 2023, le Smic a été porté à 1 709,28 euros bruts par mois, soit 1 353 euros nets pour 35 heures hebdomadaires (hausse de 1,81 %). Par ailleurs, en 2022, l'inflation annuelle s'est établie à +5,2 % selon l'Insee.

Afin de ne pas voir les rémunérations de la branche de la transformation des grains « décrocher » et de permettre la conservation de l'attractivité des entreprises, plusieurs revalorisations de la rémunération minimale conventionnelle (REMM) ont été négociées.

Ces mesures ont permis de conserver une grille conventionnelle de rémunérations minimales cohérente, tant au regard du SMIC qu'au regard de l'inflation. Elles ont également été la preuve d'un dialogue social de branche de grande qualité, souple et dynamique. Enfin, elles ont contribué au maintien de l'attractivité du secteur.

Il convient d'ajouter qu'au mois de janvier 2023, les partenaires sociaux se sont entendus sur une augmentation de +1,9% sur les niveaux I à III de la grille et de +2,4% sur les niveaux IV à IX de la grille.

Il avait en effet été prévu au mois de septembre 2022 que les cadres (à partir du niveau VI de la grille conventionnelle), ayant été désavantagés au cours de l'année 2022 par des augmentations négociées en valeur, bénéficieraient d'un supplément d'augmentation de +0,5% s'ajoutant au taux négocié pour le reste du personnel. Au cours des négociations, il a été convenu de permettre aux salariés relevant des niveaux IV et V d'également bénéficier de ce supplément d'augmentation, en contrepartie de taux de revalorisation relativement limités compte tenu de la conjoncture.

Renouvellement du CQP-CITG

Afin de rester en phase avec les besoins des entreprises de la meunerie, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Conducteur d'installation de transformation des grains (CITG) » a été rénové et a fait l'objet d'une réinscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

En effet, en 2022, le secteur des Métiers de la transformation des Grains a rénové le CQP « Conducteur d'installation de transformation des grains (CITG) » afin de renouveler son enregistrement auprès de France Compétences. En effet, l'inscription du CQP CITG au RNCP arrivait à échéance au mois d'août 2022. En tenant compte des principales évolutions du secteur ainsi que des grands domaines de compétences attendus, le CQP CITG a été réorganisé en 3 blocs de compétences dont un est optionnel (le candidat choisit entre l'option meunerie/semoulerie ou l'option nutrition animale).



Le CQP CITG apporte ainsi aux professionnels certifiés un ensemble de compétences alliant les besoins en termes de réception, déchargement, contrôle conformité, stockage, transformation des matières premières et conditionnement/expédition. Les candidats qui obtiennent le CQP Conducteur d'installation de transformation des grains sont ensuite capables de s'intégrer rapidement sur le marché de l'emploi. Après quelques années d'expérience, le conducteur d'installation de transformation des grains peut évoluer vers un poste de responsable d'unité de production.

L'inscription de ce CQP au RNCP permet une mise en œuvre par le biais de nombreux dispositifs de financement, et notamment, par le CPF avec abondement possible dans la limite de 1800 €/salarié, de la VAE, de la Pro-A, du dispositif de transition professionnelle, de co-financements régionaux, etc. L'inscription au RNCP permet également la reconnaissance du CQP CITG sur l'ensemble du marché du travail, au-delà du périmètre de la branche.



NÉGOCIATIONS SALARIALES

En 2022, plusieurs augmentations de la grille des REMM ont été négociées :

Janvier 2022
+1,2%

Mai 2022
+43€

Octobre 2022
+33€*

* + prime de vacances portée à 350 euros bruts

DÉVELOPPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA BRANCHE DES MÉTIERS DE LA TRANSFORMATION DES GRAINS

16 857 823 Millions d'€

au titre de la formation professionnelle en 2021, dont 3 812 933€ de versements volontaires

8 496

salariés ont bénéficié d'une formation professionnelle

457

personnes ont bénéficié d'un contrat en alternance en 2021

Source : OCAPIAT





Prévention des risques en entreprise

État d'avancement du plan de prévention de la branche

Face au constat de situations à risque dans les entreprises et d'arrêts de travail relativement nombreux (Observatoire de la sécurité des entreprises MTG), **la Branche a développé une politique de prévention de branche (Meunerie / Alimentation Animale) afin d'agir à tous les niveaux (l'entreprise, les collaborateurs...) et de se doter d'outils pour mobiliser des moyens au service des entreprises.**

Pour cela, la branche a décidé de mobiliser un groupe pilote d'entreprises et les prestataires IDQUATION (préventeur) et TECALIMAN (institut technique nutrition animale).

Les priorités du plan d'action de prévention mis en œuvre ont été d'identifier et de prévenir les risques, sensibiliser, responsabiliser et former les acteurs des entreprises.

L'ensemble des membres du comité de pilotage (comité paritaire) a validé le plan d'actions ainsi que l'affectation du fonds de prévention à ces actions (à l'exception de la FNAF-CGT).

Le plan d'actions de prévention est constitué de 3 piliers : Le premier pilier consistait en l'élaboration d'un guide méthodologique de conception, de mise à jour et d'animation du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP) adapté aux métiers de la branche et permettant de développer un guide méthodologique à destination de l'ensemble des entreprises.



Ce pilier a été réalisé au cours de l'année 2022 : un guide méthodologique ainsi qu'un ensemble d'outils associés permettant l'élaboration et la mise à jour de leur DUERP a été diffusé aux entreprises adhérentes du SNIA. Ces entreprises ont massivement participé à des webinaires de présentation de ce guide et de ces outils. Le deuxième pilier sera lancé en 2023. Il s'agira de réaliser un audit et le renforcement des actions de prévention déjà prévues dans les formations professionnelles existantes dans le domaine de la nutrition animale notamment. Par ailleurs, ce pilier prévoit la création et le développement d'une formation spécifique au rôle de référent «Santé Sécurité Environnement au travail» (SSE). Cette formation sera spécifiquement adaptée aux métiers du secteur de la transformation des grains. Ce pilier permettra ainsi la conception de solutions de formation, de sensibilisation et de prévention propres aux métiers du secteur.



Le troisième et dernier pilier du plan de prévention sera consacré à la création et l'animation d'une communauté des référents « santé et sécurité au travail » des entreprises adhérentes. Cette communauté permettra un partage d'expériences qui enrichira chacun des référents pour adapter au mieux le plan de prévention aux attentes des entreprises.



ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE PRÉVENTION DE LA BRANCHE

Webinaire prévention :
2 sessions ont été organisées pour un total de

118

inscrits

(disponible sur la chaîne Youtube du SNIA).

Webinaire Branchez-vous santé :
1 session organisée pour un total de

20

inscrits

SUIVRE L'ÉVOLUTION DU NIVEAU DE RISQUE DU SECTEUR ET PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE SE POSITIONNER



19,2

Taux de fréquence sectorielle

1,3

Taux de gravité sectoriel

17 598

Nombre de journées perdues

Source : Statistiques CPAM, 2021



Prévention des risques en entreprise

Prévoyance : labellisation d'AG2R Prévoyance dans le cadre d'une convention de partenariat

Après plusieurs années de partenariat avec AG2R, la dernière convention de partenariat arrivant à échéance le 31 décembre 2022, les partenaires sociaux de la Branche de la transformation des grains ont décidé d'ouvrir un appel d'offre pour la prévoyance afin de s'assurer d'un suivi et d'un service le plus compétitif et qualitatif possible. **Les partenaires sociaux ont choisi de renouveler le partenariat avec AG2R à compter du 1er janvier 2023. En effet, la proposition formulée par AG2R répondait davantage aux exigences de la Branche de la transformation des grains en termes de couverture et de cotisations.**

Toutefois, les entreprises de la nutrition animale restent libres de choisir un autre organisme assureur si elles le souhaitent.

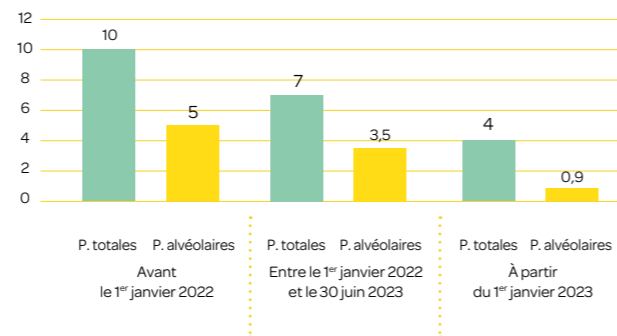
Au regard des résultats déficitaires du régime et de l'harmonisation de la garantie de ressources, le taux de cotisation global (part employeur et salarié) est désormais fixé à 1,71% contre 1,50% auparavant.

Par ailleurs, afin de garantir la qualité de la gestion administrative du régime, la SNIA a convenu avec ses partenaires de mettre en place une charte de qualité de la gestion administrative du régime définissant les engagements de niveaux de service et de reporting d'AG2R Prévoyance. Une charte de qualité relative au régime de prévoyance a ainsi été conclue le 29 juin 2022.



Réduction des concentrations règlementaires en poussières totales et alvéolaires

Le décret 2021-1763 a réduit les concentrations en poussières totales et alvéolaires à ne pas dépasser et prévoit une nouvelle baisse des seuils d'exposition des travailleurs à partir de juillet 2023.



Les syndicats de la nutrition animale interviennent auprès des adhérents pour les sensibiliser à cette problématique et les encourager à mener des campagnes de mesures. Une enquête syndicale a ainsi été conduite en 2022 pour connaître les niveaux d'exposition constatés sur le terrain, les solutions déjà mises en place et identifier les difficultés potentielles.

Les syndicats échangent également avec les autorités et avec la Commission d'experts créée par les autorités afin que les spécificités du secteur soient prises en considération. Les syndicats sont en attente des recommandations et pistes de solution que doit transmettre cette Commission pour aider les secteurs impactés. Le GT poussières des syndicats pourrait alors se mobiliser pour les étudier et développer un plan d'actions spécifique pour le secteur, afin d'aider concrètement les adhérents dans l'atteinte de ces nouveaux seuils.



La sécurité au travail lors des livraisons : l'affaire de tous

La prévention des risques au travail inclut la sécurité des personnes agissant à l'extérieur de l'entreprise. Déjà en 2015, une campagne de sensibilisation avait été menée pour prévenir les risques sur les personnes lors des opérations de livraison des aliments dans les élevages. Elle s'appuyait sur un support vidéo, des outils de formations à destination des entreprises pour accompagner les chauffeurs et d'un guide pratique aux éleveurs pour l'établissement d'un protocole de sécurité. Si ces outils sont connus par les fabricants d'aliments et ont permis la mise en place par les entreprises d'actions concrètes, les efforts doivent être poursuivis. Les professionnels constatent que la situation s'est améliorée mais il reste du travail notamment dans l'entretien des silos quelquefois vieillissants. De même pour l'accès aux élevages, y compris lors de la création de nouveaux bâtiments, doit tenir compte de l'accessibilité pour les camions de livraisons d'aliments. La Commission Logistique réunissant des fabricants et des transporteurs est ainsi mandatée. **Une nouvelle charte intégrera des objectifs concrets et mesurables proposée aux différentes parties prenantes. Ce travail relancé en 2022 s'orientera en 2023 sur la communication auprès des éleveurs pour une meilleure prise en compte de la sécurité des intervenants sur leurs exploitations.**

DE NOUVELLES GARANTIES PRÉVOYANCE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AG2R

Tableau des cotisations en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023

Garanties	Taux de Cotisations	Part salarié	Part Employeur
Garanties de ressources	0,77% tranches A et B	-	0,77%
Incapacité de Travail	0,195% tranches A et B	0,195%	-
Invalité	0,25% tranches A et B	0,045%	0,205%
Décès / IPT / Frais obsèques	0,36% tranches A et B	0,04%	0,205%
Décès / IPT / Frais obsèques	0,36% tranches A et B	0,04%	0,32%
Rente éducation Ocirp	0,09% tranches A et B	0,01%	0,08%
Rente handicap Ocirp	0,02% tranches A et B	0,01%	0,01%
Reprise de passif	0,025% tranches A et B	-	0,025%
TOTAL (y compris garanties de ressources)	1,71%	0,30%	1,41%

RÉDUCTION DES CONCENTRATIONS RÉGLEMENTAIRES EN POUSSIÈRES TOTALES ET ALVÉOLAIRES

Si les seuils avancés par les autorités devaient être retenus en juillet 2023,

près de
50%

des sites*
pourraient ne pas être en conformité pour tous les critères

*sites ayant participé à l'enquête syndicale

Dialogue social

Négociation relative à la prévoyance

Au regard du contexte sociétal et de l'évolution des pratiques professionnelles, le SNIA a conclu l'avenant n° 21 du 29 juin 2022 à la convention collective nationale des métiers de la transformation des grains permettant l'harmonisation de la garantie de ressource (obligation de maintien de salaire total ou partiel durant un arrêt maladie).

En effet, antérieurement, la garantie de ressource ou mensualisation (indemnisation complémentaire employeur en cas d'arrêt de travail) était définie en fonction des catégories socio-professionnelles des salariés de la Branche de la transformation des grains. Afin de réviser ce régime de la mensualisation, les partenaires sociaux ont décidé d'harmoniser cette garantie de ressource. En effet, il est apparu important, au regard du contexte sociétal et de l'évolution des pratiques, d'appliquer les mêmes garanties selon les mêmes modalités à tous les salariés. C'est l'objet principal de l'avenant n°21 du 29 juin 2022.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, la garantie de ressource est identique pour un salarié ouvrier/employé, agent de maîtrise ou cadre. Elle est établie comme suit :

Ancienneté dans la profession	Indemnisation 100% du salaire de référence	Indemnisation 75% du salaire de référence
A partir de 8 mois continus et jusqu'à 15 ans inclus	Du 4 ^{ème} (*) au 90 ^{ème} jour	Du 91 ^{ème} au 180 ^{ème} jour
Supérieure à 15 ans et jusqu'à 23 ans inclus	Du 4 ^{ème} (*) au 180 ^{ème} jour	-
Supérieure à 23 ans	Du 4 ^{ème} (*) au 180 ^{ème} jour	Du 181 ^{ème} au 190 ^{ème} jour

Par ailleurs, ce même avenant précise que, pour la prévoyance complémentaire (hors garantie de mensualisation) et depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCN MTG ne fait plus référence à un taux de cotisation fixé pour la part salariale mais uniquement à une proportion à respecter.

Ainsi, la part salariale des cotisations de prévoyance complémentaire (hors mensualisation) ne doit pas excéder 32,5% de la totalité des cotisations de prévoyance complémentaire (toujours hors mensualisation).

Conclusion d'un avenant relatif au travail de nuit

En 2022, une enquête relative au travail de nuit menée auprès des entreprises de la branche avait mis en lumière des pratiques d'entreprises hétérogènes notamment du fait de la complexité des notions et de la rédaction de la CCN MTG. Il était donc nécessaire de faire évoluer la rédaction de la CCN sur le travail de nuit. C'est à cette fin qu'a été conclu l'avenant n°19 à la Convention Collective Nationale des Métiers de la Transformation des Grains (CCN MTG) relatif au travail de nuit.

Par cet avenant, le cadre conventionnel du travail de nuit a été entièrement réécrit avec l'objectif de simplifier la lecture et la compréhension du dispositif global. Plusieurs évolutions sont à relever :

- **Concernant la période de travail de nuit**, elle reste fixée de 21h à 6h mais l'avenant prévoit le remplacement de l'encadrant minuit par une période de travail de 4h entre 21h et 6h qui permet à tout salarié qui effectue un horaire d'au moins 4h entre 21h et 6h de bénéficier :
 - d'une indemnité de panier repas fixée à 1,5 fois le Minimum Garanti
 - d'une majoration de 30% sur la base du taux horaire (hors primes) des heures de travail effectuées dans le cadre de l'horaire 21h à 6h.

L'encadrant minuit constituait un des sujets importants de discussion de cet avenant, l'attribution d'une majoration de salaire sur des postes encadrant minuit était jusqu'à présent source de complexité et peu attractive. Les différentes CCN du secteur pratiquant déjà la majoration sur les heures de nuit, il était important d'élargir ce dispositif dans la CCN MTG.

- **Concernant la définition du travailleur de nuit**, si les deux définitions du travailleur de nuit sont reprises, la période de référence pour décompter les heures annuelles n'est plus 12 mois consécutifs mais l'année civile, ainsi, pour être qualifié de travailleur de nuit, le salarié effectue :
 - soit au moins 2 fois par semaine, 3 heures de nuit quotidienne entre 21h et 6h, selon son horaire habituel de travail ;
 - soit au moins 270 heures de travail de nuit entre 21h et 6h au cours de l'année civile.

Si le salarié répond à la définition du travailleur de nuit, il bénéficie alors de différents droits et garanties spécifiques : limitation de la durée du travail, repos obligatoire, accès prioritaire au travail de jour, suivi médical adapté, prise en compte des obligations familiales.

Concernant la rémunération du temps de pause quotidien, les 20 minutes consécutives de pause quotidienne attribuées pour une période de 6h maximum de travail sont prises en compte comme du temps de travail effectif et rémunéré comme tel pour les travailleurs de nuit.

Par ailleurs, le calcul du repos compensateur a été clarifié et amélioré. Ainsi, la durée du repos de compensation est égale à 2% des heures de nuit accomplies entre 21h et 6h.

Les garanties spécifiques accordées aux travailleurs de nuit ont également été clarifiées grâce à un rappel des dispositions légales applicables, notamment sur le statut protecteur des femmes enceintes qui bénéficient d'un droit au transfert sur un poste de jour ou d'une suspension de leur contrat de travail assortie d'une garantie de rémunération.

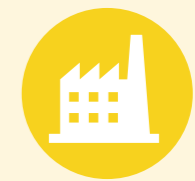
Les conditions de retour sur un poste de jour pour tous les salariés ont été précisées. La principale nouveauté issue de la négociation résulte du maintien de la rémunération mensuelle brute durant les 3 premiers mois de retour sur un poste de jour lorsque ce retour aura été demandé par l'employeur.

Conscients que cet avenant constitue un changement organisationnel et un coût financier pour les entreprises, il a été prévu une entrée en vigueur de l'avenant au jour de la signature, soit le 4 avril 2022, avec la possibilité pour les entreprises qui le souhaitent de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions au plus tard au 1^{er} janvier 2024.

Rapport de branche 2023

En 2020, une enquête sociale avait été menée auprès des entreprises de la Branche des métiers de la transformation des grains. Les éléments statistiques recueillis avaient permis de disposer d'un état des lieux précis afin de conduire au mieux les négociations annuelles relatives, notamment, aux salaires minimums. Cette enquête avait également permis aux entreprises de la nutrition animale de mieux connaître leur positionnement par rapport aux autres entreprises de la branche.

Comme convenu avec les partenaires sociaux, un rapport de branche sera à nouveau réalisé en 2023.



NÉGOCIATION COLLECTIVE DE LA CONVENTION PRÉVOYANCE RELATIVE À

Près de **700**

entreprises de la branche des métiers de la transformation des grains adhèrent au régime de garanties Prévoyance assuré et géré par AG2R LA MONDIALE.

UN PARTENARIAT PROFESSIONNEL RENOUVELÉ



AG2R LA MONDIALE



Un secteur de référence pour ses pratiques environnementales durables

4

Entre filières végétales et filières animales, les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage sont des acteurs impliqués pour accompagner et développer des filières agricoles toujours plus durables et plus responsables. L'ambition de devenir un secteur de référence pour ses pratiques environnementales durables porte le SNIA et ses adhérents à structurer une ambitieuse politique pour répondre aux enjeux environnementaux spécifiques au secteur d'activité (impact environnemental des matières premières, lutte contre la déforestation, gestion des déchets, contribution à la décarbonation des élevages, maîtrise des pollutions et rejets industriels, ...). Celle-ci se traduit par le développement de solutions techniques et opérationnelles, dynamisées par des structures collectives de réflexion et de décisions. Ainsi, en 2016, avec de nombreuses parties prenantes, le SNIA s'est investi dans le lancement de Duralim, plateforme innovante fédérant les acteurs de la chaîne alimentaire pour déployer des so-

lutions concrètes pour lutter contre la déforestation importée et promouvoir la durabilité des matières premières destinées à l'alimentation animale. En 2022, le SNIA a encouragé ses adhérents à signer un Manifeste visant à opérationnaliser l'engagement pris en 2018 au sein de Duralim pour atteindre un objectif de non déforestation importée en 2025, et ainsi garantir un approvisionnement responsable et durable à toutes les filières animales françaises. Dernière initiative en date, VALORALIM, proposée par les syndicats de la nutrition animale et soutenue par les fabricants d'aliments. Cette entité de gestion aura pour rôle d'organiser et de gérer la collecte et le recyclage des emballages vides des produits de nutrition animale des élevages. Enfin, le secteur s'est engagé dans une stratégie bas carbone structurante pour accompagner les opérateurs du secteur dans la normalisation des productions d'aliments composés au service de la décarbonation des élevages.

38

Édito

Le pilier environnemental de la stratégie de responsabilité sociétale RESPONS constitue un axe majeur de l'activité du SNIA ces dernières années. Le cap fixé par les adhérents permet de donner de la visibilité et d'orienter collectivement nos métiers vers les attentes et les besoins de nos marchés, en quête de plus de durabilité, de garanties et d'innovations en faveur de la réduction des impacts environnementaux.

Les travaux menés ont permis de développer les outils dont les opérateurs ont besoin pour apporter des réponses aux filières françaises mais aussi à l'export. Le secteur a besoin d'un langage commun pour échanger au sein des filières et pour sécuriser les relations commerciales. L'approche collective autour de ces enjeux est primordiale aux niveaux français et européen, voire mondial.

Ainsi, la qualification d'un soja garanti «non déforestant» doit obtenir le plus large consensus, a minima au niveau européen, pour avoir un impact sur les chaînes d'approvisionnement. C'est le sens de la position du SNIA en faveur d'une réglementation européenne. La publication des lignes directrices pour un soja responsable par la FEAC et la création de l'Observatoire du risque de déforestation importée au sein de Duralim sont des exemples concrets d'outils opérationnels au service du secteur.

Pour demain, la profession s'emploie à structurer les outils normatifs qui permettront de mesurer l'efficacité de nos actions pour réduire l'empreinte environnementale des aliments composés en intégrant leur efficacité dans le cycle d'élevage. Là aussi, c'est un enjeu majeur qui nécessite des références pour chiffrer selon des règles communes et reconnues les efforts en matière de décarbonation des filières françaises. C'est un des objectifs de la feuille de route « bas carbone » du secteur.

Tous ces efforts sont conduits au service des productions bas carbone sans compromettre nos objectifs permanents de compétitivité, de sécurité et de qualité de nos productions.



Henri TROMELIN
PDG de TROMELIN NUTRITION
Secrétaire du SNIA

AGIR POUR LA DURABILITÉ DE L'ALIMENTATION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE



75% de matières premières françaises dans l'alimentation animale sur la campagne 2021/2022 (hors bio)

Source : Observatoire CEREOFA FAB 2021 / 2022



85% de la production nationale engagée dans le manifeste « zéro déforestation importée » des fabricants d'aliments.

Source : SNIA / LCA NA



MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES



90% des aliments pour animaux commercialisés en vrac



10 000 tonnes/an d'emballages vides à collecter

Objectifs 2028 :



60% d'emballages collectés

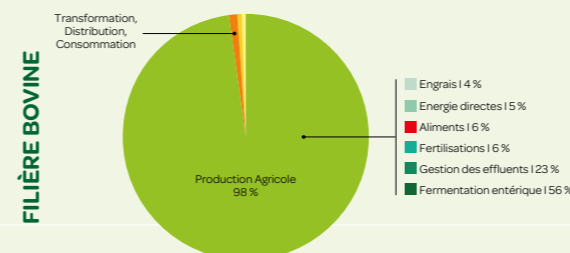


80% d'emballages recyclés sur la quantité d'emballages collectés

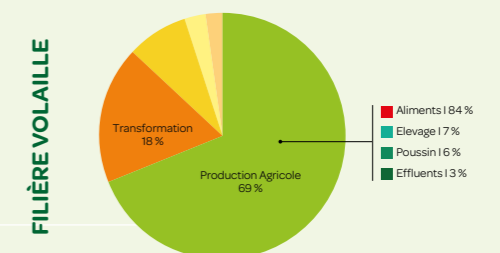
Source : VALORALIM

39

RÉPARTITION DE L'IMPACT CARBONE DU MAILLON PRODUCTION AGRICOLE PAR GRANDES CATÉGORIES



Viande bovine : 32,3 kg eq. CO2 / kg de viande produite (Source Agribalyse)
Source secteur production agricole : Life beef Carbon



Viande de volaille : 5,7 kg eq. CO2 / kg de viande produite (Source Agribalyse)
Source secteur production agricole : ITAVI, Dusart et al., 2016

Sommaire

- Lutte contre la déforestation importée p. 41
- VALORALIM, nouvel outil collectif dédié au recyclage des emballages p. 43
- Management des impacts environnementaux p. 45



Lutte contre la déforestation importée

Appel à signature du manifeste des fabricants d'aliments

En janvier 2018, la plateforme DURALIM s'engageait à garantir des approvisionnements 100% durables, avec un objectif de non déforestation et non conversion, d'ici 2025. En 2022, les fabricants d'aliments réunis au sein du SNIA et de LCA Nutrition Animale ont proposé un Manifeste matérialisant leurs actions sur le volet «soja» de cet engagement.

Le Manifeste des fabricants d'aliments a pour objectif de fédérer la profession pour que le «soja non déforestant» devienne le standard du marché. Pour y parvenir, ils s'appuient sur les lignes directrices «soja responsable» de la FEFAC et sur l'Observatoire du risque de déforestation importée de Duralim.

Cette initiative intervient en amont de l'entrée en application du règlement européen pour lutter contre la déforestation. Les fabricants d'aliments visent 100% de soja à destination de l'alimentation animale avec des garanties de non-déforestation / non-conversion au plus tard au 1^{er} janvier 2025 (avec des paliers intermédiaires à 50% et 75%). Les produits dans le périmètre sont les produits issus du soja (graines, tourteaux, huiles et coques), qu'ils soient issus de filières standard, non OGM ou biologique. Le pourcentage objectif de soja avec garantie est calculé toutes catégories de produits confondues. Le soja qui n'a pas de garanties n'est pas nécessairement à risque de déforestation, mais les fabricants ne disposent pas d'information pour affirmer l'absence de risque.

Un suivi semestriel sera effectué par le SNIA et LCA Nutrition Animale à partir de juillet 2023. Début 2024, les fabricants d'aliments impliqués seront consultés afin de déterminer l'avenir du Manifeste une fois le Règlement européen sur la déforestation entré en application.



Un règlement européen bienvenu pour lutter contre la déforestation

Un an après la publication du projet de Règlement par la Commission européenne, les 3 instances européennes (Parlement, Conseil et Commission) ont trouvé un accord en décembre 2022 sur le projet de règlement pour lutter contre la déforestation. L'adoption formelle de ce règlement par le Parlement européen devrait induire une entrée en application du texte d'ici la fin 2024. Le texte prévoit notamment une déclaration de diligence raisonnée obligatoire pour les opérateurs qui mettent sur le marché européen les commodités visées par le Règlement et leurs produits dérivés (soja, huile de palme, bœuf, bois, cacao, café). Ces opérateurs devront s'assurer à l'aide de la géolocalisation des parcelles de l'absence de déforestation ou de dégradation des forêts après le 31 décembre 2020.

Les outils qui permettront la mise en œuvre opérationnelle de ce Règlement doivent encore être construits et mis à disposition par la Commission européenne : système d'information pour le partage des déclarations de diligence raisonnée, classement des pays par niveau de risque, lignes directrices par commodité pour les opérateurs et les autorités compétentes, etc.

Le SNIA appelait depuis longtemps à une solution européenne pour lutter efficacement contre la déforestation.

Néanmoins, il regrette l'absence de certaines productions animales comme les volailles du champ du Règlement, alors que les importations de volailles représentent une part toujours plus importante dans la consommation française. Le secteur déplore également la non prise en compte dans le périmètre de la conversion des autres terres boisées, comme celles du Cerrado au Brésil. Ce point sera réévalué dans un délai d'un an par la Commission européenne. Malgré ces manques, **il appelle les pouvoirs publics français à veiller à une application harmonisée entre Etats membres.**

Une référence européenne pour qualifier un « soja responsable »

Publiée en 2015 et mise à jour en 2021, les lignes directrices pour qualifier un soja responsable de la FEFAC sont des recommandations européennes basées sur des critères essentiels et des critères souhaités (avec un minimum de 8 à respecter). Les détenteurs de schémas sur la durabilité du soja se comparent à ces critères pour pouvoir être reconnus compatibles par ITC (International Trade Center). La FEFAC travaille à une nouvelle mise à jour de ce document pour 2023. Parmi les évolutions, le passage de « souhaité » à « obligatoire » pour le critère n°34 sur la non-conversion d'écosystèmes. Le SNIA, au travers d'EUROFAC, a soutenu cette évolution et porté à la FEFAC une demande pour que les lignes directrices évoluent pour se conformer à la nouvelle réglementation européenne pour lutter contre la déforestation.



Un Observatoire pour objectiver le risque de déforestation dans les productions animales

En 2021, le Céréopa a été mandaté par Duralim pour construire un Observatoire du risque de déforestation importée liée au soja pour les 6 principales filières animales utilisatrices de soja. La méthodologie a été améliorée en 2022 pour la 2^{ème} version de l'outil. Il permet d'estimer la part de soja potentiellement à risque de déforestation ou de conversion pour le secteur de la nutrition animale en France. Dans la dernière version, le Céréopa a également évalué la part de soja à risque de déforestation/conversion dans la consommation de produits animaux en France (en tenant compte des exportations et des importations). Pour la 3^{ème} version de l'Observatoire, attendue à l'été 2023, le périmètre des pays à risque de déforestation/conversion intégrera le Paraguay en plus de l'Argentine et du Brésil.



420 millions

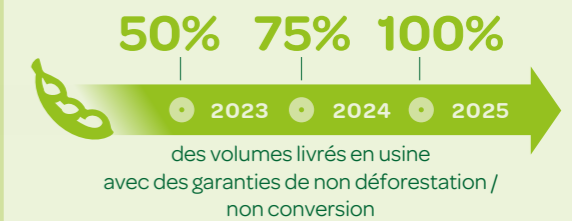
d'hectares de forêts dans le Monde ont été perdus entre 1990 et 2020

(Source : FAO, Global Forest Resource Assessment 2020)

Sur la période 1990-2008, la consommation de l'UE a été responsable de **10%** de la déforestation mondiale associée à la production de biens ou de services

(Source : projet de Règlement UE pour lutter contre la déforestation)

MANIFESTE DES FABRICANTS D'ALIMENTS POUR LE SOJA : UNE APPROCHE PAR PALIER



Représentativité de l'engagement

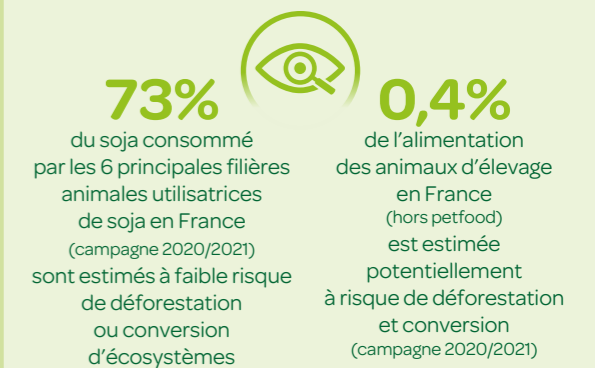


Source : SNIA / LCA NA

LIGNES DIRECTRICES DE LA FEFAC POUR UN «SOJA RESPONSABLE»



OBSERVATOIRE DU RISQUE DE DÉFORESTATION IMPORTÉE



Source : Duralim - Céréopa, 2022



VALORALIM, nouvel outil collectif dédié au recyclage des emballages

VALORALIM : nouvelle filière de gestion des emballages vides des produits de la nutrition animale

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2023, le secteur de la nutrition animale représenté par ses 3 syndicats, le SNIA, LCA nutrition animale et l'AFCA CIAL, ont officialisé le lancement de VALORALIM. Cet outil collectif (S.A.S avec un actionnariat partagé par les 3 syndicats) a pour objectif de structurer et de gérer la filière de collecte et de recyclage des emballages vides des produits de la nutrition animale.

Cette filière collective ambitionne de répondre aux respects des engagements environnementaux de la filière déterminés dans le cadre du projet RESPONS, d'apporter une solution concrète pour les éleveurs pour collecter et recycler les emballages dont ils sont utilisateurs, et de répondre aux futures obligations réglementaires incombant aux metteurs en marché de produits de nutrition animale conditionnés (filière REP loi AGEC).

En France chaque année, 10% des produits commercialisés par le secteur de la nutrition animale sont mis en marché avec un emballage. Leur utilisation par les éleveurs génère 10 000 tonnes d'emballages vides.



Ce sont principalement des sacs en papier et/ou en plastique, des bigs bags, des seaux, des bidons et des fûts plastiques. VALORALIM collectera les écocontributions auprès des metteurs en marché afin de financer le programme de collecte et de recyclage confié à A.D.I.VALOR et soutiendra les actions en faveur d'une meilleure écoconception des emballages des produits de nutrition animale. L'écocontribution fera dorénavant partie du prix de revient du produit conditionné. Son montant est défini en fonction du type d'emballage : 0,75 à 2,75 euros par tonne d'aliment pour les emballages flexibles (sacs, big bags), 10 à 20 centimes d'euros par kilolitre de produits conditionnés en emballages rigides (bidons, fûts, seaux).

Une filière opérationnelle pour les entreprises au 1^{er} juillet 2023

Le lancement opérationnel de la filière aura lieu le 1^{er} juillet 2023 par l'intégration des écocontributions par les metteurs en marché dans le prix de vente de leurs produits. Les collectes d'emballages, organisées par A.D.I.VALOR et ses partenaires, débiteront dès l'automne 2023 et mutualiseront les flux avec les filières préexistantes (points de collecte et consignes de collecte similaires, dates de collecte identiques).



Signature des parties prenantes à la filière VALORALIM au SIA 2023

Une mobilisation de notre environnement professionnel

La structuration de cette filière a nécessité de conduire un dialogue et une mobilisation élargie de notre environnement professionnel pour convenir des éléments structurants à cette filière.

Point d'orgue du lancement officiel de la filière VALORALIM au SIA 2023, la signature d'une déclaration d'intention pour une gestion responsable et durable des emballages vides de produits de nutrition animale a été réalisée. Celle-ci a permis de matérialiser les engagements des acteurs du monde agricole dans la filière.



Les grandes échéances pour la mise en place de la filière de collecte et de recyclage des emballages des produits de nutrition animale



LA FUTURE FILIÈRE EN QUELQUES CHIFFRES

+de 200 metteurs en marché

8 types d'emballages seront collectés par la filière (big bag, sacs papiers, plastiques et multi-matériaux, seaux PEHD et PP, bidons et fûts)

90% des aliments pour animaux commercialisés en vrac

10 000 t/an d'emballages à collecter par an

OBJECTIFS DE LA FILIÈRE À HORIZON 2028

60% d'emballages à collecter

80% d'emballages recyclés sur la quantité d'emballages collectés



Management des impacts environnementaux

Une stratégie bas carbone ambitieuse pour fournir des produits et des services pour la performance environnementale des élevages

A l'échelle européenne et nationale, les attentes réglementaires, sociétales et économiques portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des impacts environnementaux font de l'enjeu « carbone » une priorité pour les acteurs économiques de notre secteur d'activité. En effet, la baisse des impacts environnementaux est « carbone » des productions animales et majoritairement corrélée aux performances de l'alimentation des animaux (approche Analyse du Cycle de vie).

Concrètement, l'optimisation environnementale de l'aliment s'opère au plus proche des besoins de l'animal en fonction de son stade physiologique, des origines des matières premières, et d'une stratégie alimentaire globale permettent d'économiser les ressources alimentaires et de limiter les rejets dans l'environnement.

Le secteur de la nutrition animale s'engage et réaffirme sa position de fournisseur de produits et services pour la performance économique et environnementale des élevages.

En 2021, les conseils d'administration du SNIA et de LCA Nutrition animale se sont ainsi engagés dans une stratégie bas carbone ambitieuse pour le secteur de la nutrition animale, au bénéfice de la décarbonation des élevages. Elle consiste à développer et à mettre à disposition de toutes les entreprises de la nutrition animale des outils de mesure des impacts environnementaux de leurs produits, harmonisés, standardisés, reconnus et actualisés.

En 2023, cette dynamique collective se concrétise par la mise en place d'une organisation de projet ayant pour mission d'harmoniser le calcul de l'empreinte environnementale des produits de nutrition animale. Ce projet réunit les fabricants d'aliments composés, les gestionnaires des bases de données techniques français sur l'empreinte environnementale (ADEME et INRAE), les instituts techniques des interprofessions végétales (ARVALIS et Terres Inovia) et les instituts techniques des Interprofessions animales (IDELE, IFIP, ITAVI).

Pour y arriver, la profession a besoin de convenir de règles communes, applicables à tous les opérateurs, pour le calcul des impacts environnementaux des produits de nutrition animale et l'utilisation des valeurs de référence issues des bases de données (données d'impact environnemental pour les matières premières, l'énergie, les transports, etc...).

Une implication forte au profit de la décarbonation des filières agricoles françaises

Le secteur de la nutrition animale, par l'intermédiaire de leurs syndicats, se mobilise fortement dans la dynamique de structuration de filières agricoles décarbonées. Notre implication et notre expertise nous ont conduit à nous mobiliser dans différents travaux interprofessionnels, d'instituts techniques ou de démarches privées. En témoignent, nos implications dans la structuration du projet « Label Bas Carbone » porté par l'IFIP, la participation à la feuille de route décarbonation d'INTERCEREALES et notre implication dans des projets de décarbonation d'autres filières animales et cahiers des charges privés.



Accompagner les entreprises dans la mise en place d'un système de management de l'environnement (SME)

Suite aux évolutions réglementaires, certaines installations, et notamment celles dont la rubrique ICPE principale est la rubrique 3642, doivent mettre en place un Système de Management de l'Environnement (SME) avant le 5 décembre 2023.

A la demande de certains adhérents, les trois syndicats et Tecaliman ont travaillé en 2021 et 2022 à la construction de « modèles » de SME et d'analyse environnementale pour les entreprises n'en disposant pas à ce stade. L'action collective s'est finalisée par l'organisation d'un webinaire de présentation des travaux en janvier 2023, afin de laisser un an aux adhérents pour s'approprier les outils et répondre à l'exigence réglementaire.

Afin de créer de la cohérence, le modèle de SME a été créé en s'appuyant sur le modèle de la grille du référentiel de certification de la nutrition animale (RCNA) d'OQUALIM.



-15%

de GES

(potentiel) sur le Kg de porc avec la mise en place de leviers alimentaires bas carbone

Source : IFIP



adhérents du SNIA

ont participé au webinaire de présentation des outils SME



entreprises

du SNIA, de LCA Nutrition Animale et de l'AFCA-CIAL ont participé au webinaire de présentation des outils

Un secteur engagé pour garantir une qualité et une sécurité sanitaire au profit de notre alimentation

Notre ambition commune

Le secteur de la nutrition animale produit au quotidien des aliments avec un haut niveau de sécurité sanitaire et qui répondent aux besoins et attentes spécifiques de toutes les filières (standards, biologiques, sous signes officiels de qualité ou sous d'autres référentiels).

Depuis 2008, OQUALIM coordonne les démarches collectives de la nutrition animale française en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Cette réalisation collective et innovante rassemble l'ensemble des acteurs du secteur de la nutrition animale. Cet outil collectif répond à l'exigence de qualité et de sécurité sanitaire ; prérequis indispensable aux activités d'un fabricant d'aliment.

La diversité est une spécificité des filières d'élevage en France qui offrent aux consommateurs des produits animaux répondant

à toutes leurs attentes. Dans ce contexte, le dialogue avec les nombreux détenteurs de référentiels de filière constitue un enjeu majeur pour le secteur dans le but de coconstruire des solutions éclairées et adaptées à chaque segment de marché.

Très concrètement, le SNIA et ses adhérents entendent mettre à disposition des filières leur expertise et leurs connaissances, notamment sur les enjeux de disponibilité en matières premières, sur leurs origines et sur l'impact des orientations souhaitées par les filières sur les objectifs de performances zootechnique, environnementale et de compétitivité.

Ainsi, positionnés en partenaires des éleveurs et des filières, les fabricants d'aliments entendent satisfaire toutes les demandes sans fragiliser son objectif premier : celui de bien nourrir les animaux pour mieux nourrir les Hommes.

Édito

En 15 années de développement, OQUALIM a démontré la pertinence des solutions mises en œuvre pour apporter une garantie sur la sécurité et la qualité des aliments pour animaux. Avec la mise en place du référentiel de certification de la nutrition animale (RCNA), le socle technique non OGM (STNO) pour les filières « nourri sans OGM <0,9% », le socle technique pour la nutrition équine (STNE), les plans mutualisés d'autocontrôles associés, etc., OQUALIM est en mesure de répondre à deux objectifs : la sécurité sanitaire et le respect des exigences des cahiers des charges.

En 2022, le SNIA s'est impliqué, avec l'ensemble du secteur et de nombreuses parties prenantes, dans la réflexion stratégique pour OQUALIM afin de toujours mieux répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain des fabricants d'aliments et des filières d'élevage.

Nous pouvons nous féliciter des outils ainsi développés, reconnus par les filières et les pouvoirs publics. Ils sont d'autant plus utiles pour réaliser une surveillance efficace dans un contexte d'approvisionnements en matières premières chahuté.

Depuis les bouleversements occasionnés par l'épidémie de COVID et la guerre en Ukraine, les fabricants d'aliments ont dû renforcer leur capacité d'adaptation et de réactivité. Après plusieurs années d'efforts pour accompagner la montée en gamme des filières animales, l'année 2022 fut signe d'inquiétudes sur la durabilité économique de certains élevages avec un renversement des tendances marqué par la forte baisse de la demande des filières biologiques et labels rouges.

Cette inquiétude s'étend dans les faits à l'ensemble des filières d'élevage car la baisse des volumes d'aliments pour animaux traduit une baisse du nombre d'animaux à nourrir.

Apporter une garantie au profit de notre alimentation doit également être une réponse quantitative à l'enjeu de souveraineté alimentaire. Nous ne pouvons rester sans réponse face aux risques de dégradation de la capacité des filières françaises d'élevage à couvrir les besoins de la consommation nationale.

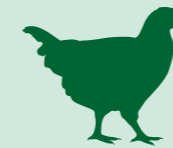


Aurélien SIMBELIE
Président du directoire
de Nutrilim,
Membre du Bureau du SNIA

5



OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION DES ALIMENTS COMPOSÉS SOUS SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ



29 %
d'aliments

sous label en poulet par rapport au total de la production d'aliments pour poulet

3,3 %
d'aliments BIO

sur le total de la production d'aliments composés, en 2022

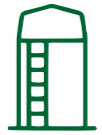
- 13,7 %
de la production d'aliments biologiques

en 2022 en volume par rapport à l'année 2021



+/- 20
cahiers des charges

gérés par usine en France, en 2022



CERTIFIER LES USINES ET CONTRÔLER LES MATIÈRES PREMIÈRES DE NOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ

95 %
des sites de production d'aliments composés sont certifiés RCNA (Référentiel de la Certification de la Nutrition Animale), en 2022

269
sites de production d'aliments composés certifiés RCNA, en 2022

246
sites de production d'aliments composés certifiés STNO (Socle Technique « Nourris sans OGM »), en 2022

44
sites de production d'aliments composés certifiés STNE (Socle Technique « Nutrition Equine »), en 2022

95%
de la production d'aliments composés est couverte par le plan « Aliments », en 2022

90%
de la production d'aliments composés biologiques est couverte par le plan « BIO », en 2021 / 2022

Source : OQUALIM

Sommaire

Mobilisation du secteur sur les enjeux de sécurité sanitaire	p. 49
Suivi de la réglementation sur les produits	p. 51
Au quotidien avec les filières dans toutes leurs diversités	p. 53
Conseil Scientifique de la Nutrition Animale	p. 55



Mobilisation du secteur sur les enjeux de sécurité sanitaire



Contribuer à l'essor d'OQUALIM pour renforcer la sécurité sanitaire des aliments

Oqualim est l'association pour la sécurité sanitaire des aliments pour animaux qui pilote le référentiel de certification des usines de la nutrition animale (RCNA) et anime les plans de surveillance mutualisés. Créée en 2008, sous l'impulsion des syndicats, OQUALIM a mené en 2022 et 2023 une réflexion stratégique pour définir sa feuille de route à l'horizon 2027. L'étude qualitative, qui a servi de point de départ à la réflexion, témoigne de la bonne image de l'association puisque **96% des fabricants interrogés se disent satisfaits d'OQUALIM et de ce que l'association apporte. Clairement identifiée auprès des Pouvoirs Publics, l'Association est considérée fédératrice et représentative de la profession française.**

OQUALIM est par ailleurs investie au-delà du secteur, dans la Plateforme de Surveillance de la Chaîne Alimentaire (PSCA), qui a vocation à être transversale à toute la chaîne alimentaire. Au sein de cette plateforme, OQUALIM s'implique dans le Groupe de Travail Cadmium, et les Groupes de Suivi « Priorisation des dangers chimiques », « Surveillance Salmonella » et « Qualité des données ». Ces travaux sont l'occasion de valoriser les actions du secteur et l'implication dans les sujets en lien avec la sécurité sanitaire et permettent de renforcer les liens avec les représentants des maillons amont et aval.

Enfin, OQUALIM maintient ses liens avec le plan de surveillance Hyperion et le Plan de Surveillance des Oléagineux (PSO). Les résultats sur céréales et oléoprotéagineux du plan aliment y sont notamment intégrés.



Concernant l'international, OQUALIM poursuit ses échanges avec les autres schémas et l'année 2023 est consacrée à l'évolution de la reconnaissance mutuelle actuellement en place entre les schémas de certification.

Maîtriser le risque associé aux salmonelles

Les détections de salmonelles au maillon de l'alimentation animale sont rares mais des événements surviennent de manière régulière. Les syndicats travaillent à améliorer les connaissances vis-à-vis de ce contaminant, à identifier des solutions pour anticiper et se prémunir du risque et à définir des mesures de gestion à mettre en œuvre en cas de détection.

Le groupe de travail créé avec les autorités en 2018, pour définir un guide de gestion des alertes salmonelles spécifique à notre secteur, est toujours actif et le guide n'a pas encore vu le jour. **Le SNIA et LCA Nutrition Animale ont ainsi construit l'application Salmo-check, outil d'aide à la décision, qui vise à guider les fabricants d'aliments concernés par une détection de salmonelle, étape par étape, en posant les questions pertinentes et en y apportant les éléments de réponse.**

La maîtrise du risque implique également de disposer de solutions pour se prémunir du risque et pour gérer les lots suspects ou contaminés par un sérotype réglementé. Avec l'appui de TECALIMAN, le SNIA et LCA Nutrition Animale ont ainsi œuvré et obtenu la reconnaissance de l'efficacité bactériolytique des presses à granuler en 2020 ; cette reconnaissance pouvant être obtenue auprès des autorités locales sur la base d'un dossier de preuves et selon des paramètres précis pré-établis. Le SNIA échange également avec l'AFCA-CIAL qui travaille **sur la décontamination des matières premières par les acides organiques.**

En 2022, la profession s'investit également dans le groupe de suivi « Surveillance Salmonella » de la PSCA (cf ci-dessus). L'ambition

de ce groupe est de contribuer à rendre plus efficiente la surveillance des salmonelles tout au long de la chaîne alimentaire, dans un objectif « une seule santé ». Différents dispositifs de surveillance existent aujourd'hui, à différents maillons, du côté des professionnels des filières comme des autorités, mais communiquent peu entre eux. Un tel système global et transversal pourrait permettre de progressivement renforcer les connexions et la collaboration entre les maillons. Le groupe travaille à définir le cadre et les conditions de la mise en place de ce système, qui pourrait ensuite être lancé en fonction des orientations et attentes des participants potentiels.

Une vigilance collective vis-à-vis des contaminants émergents

Le SNIA effectue une veille sur les contaminants émergents et suit les évolutions réglementaires qui pourraient impacter le secteur.

Ainsi, les exigences vis-à-vis des mycotoxines pourraient évoluer à court et moyen terme. Au-delà des réflexions en cours qui inquiètent les professionnels concernant la diminution de certains seuils (comme par exemple le seuil pour le déoxyvalénol en filière porcine) et la fixation de limites maximales réglementaires pour certaines mycotoxines (versus des recommandations), une surveillance devrait être demandée par l'Europe sur de nouvelles mycotoxines. Des recommandations sont ainsi en construction pour obtenir des données de surveillance vis-à-vis des alcaloïdes de l'ergot et des alcaloïdes pyrrolizidiniques.

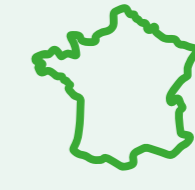
Le SNIA, au travers du CSNA, ouvre un dossier sur les PFAS (substances perfluoroalkylées). Ces contaminants très persistants dans l'environnement font d'ores et déjà l'objet d'une réglementation en alimentation humaine. Concernant l'alimentation animale, une recommandation européenne devrait être publiée à moyen terme. Quelles sont les actions des PFAS, dans quelle mesure le secteur est-il concerné, via quels intrants ? Le CSNA apportera des éléments de réponse scientifiques à ces questions.

Autre exemple : le SNIA et LCA Nutrition Animale se positionnent en soutien de l'association régionale Nutriaccs suite à l'émergence de questions sur *Listeria* spp. et sur la probabilité pour les aliments composés d'être vecteurs de ce contaminant dans des élevages impliqués dans des filières au lait cru. Après une première phase exploratoire menée en 2021 et 2022, les fabricants ont fait le choix de poursuivre les travaux en 2023.



OQUALIM, L'ASSOCIATION POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE

255 sites de fabrication d'aliments complets participent au plan aliments
et **269** sont certifiés selon le RCNA.



Ces sites représentent environ **95%** de la production annuelle française.



OQUALIM, UNE ASSOCIATION RECONNUE

Perception des parties prenantes d'OQUALIM

▲ Positive	82%
▲ Moyennement positive	11%
▲ Négative	2%
▲ Ne se prononce pas	5%

Résultats enquête OQUALIM 2022

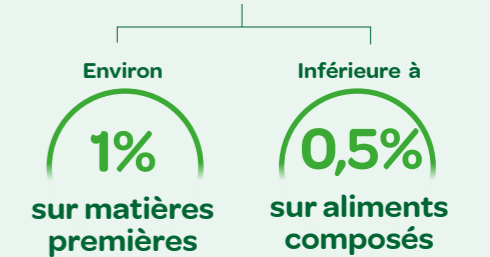


MAÎTRISER LE RISQUE ASSOCIÉ AUX SALMONELLES

Salmo-check, un outil d'aide à la décision pour les fabricants

www.salmo-check.com

Prévalence des cas de salmonelles : stabilité sur les 5 dernières années



(Source : données OQUALIM 2022)



Suivi de la réglementation sur les produits

Le SNIA se dote d'une Commission Réglementation

Le suivi et la participation à l'élaboration de la réglementation est l'une des missions importantes du SNIA. Le syndicat échange avec les Autorités (françaises et européennes via la FEFAC) dans le cadre de l'élaboration des textes, suit la publication de nouveaux textes, communique les évolutions aux adhérents et diffuse des interprétations syndicales dans l'objectif de faciliter la mise en application de la réglementation au quotidien. Une hotline, permettant de répondre aux questions spécifiques des adhérents, est également en place.

La réglementation est en perpétuelle évolution et les questions des adhérents sont très fréquentes. Par ailleurs, de nombreux sujets ont émergé ces dernières années et ont nécessité des prises de position collectives. Ainsi, en 2022, le SNIA a décidé de se doter d'une Commission pérenne, dédiée aux questions portant sur la réglementation des produits.

Co-animée avec LCA Nutrition Animale, la Commission a ouvert un premier dossier sur l'interprétation de la réglementation sur les pesticides en alimentation animale. D'autres sujets, en lien avec l'étiquetage, sont d'ores et déjà identifiés pour les mois à venir.

Faciliter l'application de la réglementation sur les pesticides

L'application de la réglementation sur les pesticides, régie par le règlement n° 396/2005, est complexe pour le secteur de l'alimentation animale et de nombreuses questions émergent fréquemment. En 2021, la crise de l'oxyde d'éthylène (ETO) a par ailleurs ravivé les débats. L'absence d'annexe définissant des limites maximales de résidus (LMR) pour les produits de la nutrition animale et la célèbre note de bas de page, explicitant que des LMR ne seront applicables que lorsque des produits précis auront été identifiés et inscrits, sont au cœur du sujet. Il en résulte des interprétations différentes sur le terrain entre les opérateurs et des incertitudes sur la manière d'appliquer cette réglementation. Avec l'appui des Commissions Réglementaires des 3 syndicats, le SNIA, LCA Nutrition Animale et l'AFCA-CIAL se sont saisis du sujet. **Un guide d'interprétation de la réglementation pesticides en alimentation animale est en construction et sera diffusé aux adhérents en 2023.** Son ambition est de devenir un guide

de référence, régulièrement mis à jour en fonction des questions et retours des adhérents. Il viendra ainsi étoffer les outils réglementaires à la disposition des adhérents et compléter d'autres supports comme le Guide étiquetage des aliments composés (actualisé en 2022) ou encore la Synthèse sur les enregistrements, agréments et autorisations d'activité en alimentation animale (actualisé en 2021).

A ce jour, les syndicats poursuivent les échanges avec la DGAL et la DGCCRF. Le SNIA, LCA Nutrition Animale et l'AFCA-CIAL attendent notamment une position claire et applicable des autorités concernant la déduction des incertitudes de mesure sur les bulletins d'analyse. En effet, si les incertitudes peuvent aujourd'hui être déduites, cela pourrait être remis en question à court terme.

Accompagner l'entrée en application de la réglementation sur les aliments médicamenteux

Dans l'objectif de renforcer la lutte contre l'antibiorésistance, l'Union européenne a révisé la réglementation sur les médicaments vétérinaires et publié le règlement n° 2019/4 spécifique aux aliments médicamenteux. Les nouvelles règles conduisent à une réduction des prescriptions d'aliments médicamenteux entraînant par voie de conséquence une diminution des tonnages fabriqués et du nombre de fabricants ayant souhaité poursuivre cette activité.

Les syndicats accompagnent cette évolution du secteur et poursuivent leurs actions pour que les exigences réglementaires soient claires et homogènes sur le territoire et entre les pays de l'UE. A ce jour, des incertitudes existent encore sur les exigences qui seront imposées pour les taux de transferts inter-lots pour les 24 antimicrobiens cités dans le règlement. Si la tolérance sera inévitablement plus faible que celle actuelle, un cadre précis reste encore à définir.

Le début de l'année 2023 a par ailleurs été marqué par l'ouverture de Calypso, système de transmission de données liées à la pratique vétérinaire sécurisé et global. C'est au travers de ce système que la déclaration des cessions des aliments médicamenteux contenant un ou plusieurs



antimicrobiens devra dorénavant s'effectuer. En collaboration avec le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, l'ANMV et la DGAL, le SNIA et LCA Nutrition Animale ont ainsi organisé deux sessions de formation à ce nouvel outil et accompagneront les déclarants en 2023.

Vers une nouvelle réglementation OGM : faire entendre les besoins et attentes de la nutrition animale !

Le sujet de la réglementation sur les OGM est ré-apparu en 2015 lorsque des ONG ont contesté auprès du Conseil d'Etat le fait que les organismes obtenus par mutagenèse soient exclus de la réglementation OGM. La Cour de Justice de l'Union européenne s'est prononcée sur le sujet en 2018 puis le Conseil d'Etat et de nombreux débats / avis ont été publiés les années suivantes par les différentes instances allant jusqu'à différencier les formes de mutagenèse. En mai 2021, la Commission européenne a confirmé que l'actuelle réglementation sur les OGM n'est pas adaptée pour les plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NGT) en raison de la très forte innovation dans ce domaine. Par cette décision, elle enclenche le projet de révision de la réglementation de l'UE qui devrait aboutir à la publication d'un projet de texte en 2023.

Les enjeux de compétitivité, sécurité, durabilité et transparence sont au cœur des débats.

Le SNIA participe à ce processus de révision réglementaire en France en tant qu'utilisateur de matières premières, dans le cadre notamment du consortium piloté par l'Union Française des Semenciers, et au niveau européen via les travaux de la FEFAC.

Le SNIA est particulièrement vigilant aux questions de traçabilité des NGT. Le secteur ayant besoin des importations, cet enjeu et sa faisabilité doivent se raisonner au niveau de la France et de l'Europe mais aussi au niveau des Pays tiers, qui n'ont pas nécessairement les mêmes définitions et sensibilités sur le sujet. **La question de la ségrégation potentielle des matières premières issues de NGT, et le coût qui y serait associé pour la chaîne alimentaire, constitue également un point de vigilance.**

Quant à l'intérêt de ces NGT, le CTPS* considère que ces techniques ont un rôle à jouer pour le secteur de l'alimentation animale en tant qu'accélérateur de recherche de solutions au niveau de la sécurité sanitaire (ex : résistance du maïs à l'ergot du seigle...), de la qualité nutritionnelle (ex : teneur en protéines des protéagineux...) et de durabilité (adaptabilité du stress hydrique du maïs et du soja).

*CTPS : Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées

LE SNIA SE DOTE D'UNE COMMISSION RÉGLEMENTATION

Créée en 2022, la Commission Réglementation des syndicats est composée de

17 membres



ACCOMPAGNER L'ENTRÉE EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX



Début 2023, environ

≈ 20%

des usines françaises

disposent d'un agrément pour fabriquer de l'aliment médicamenteux

(estimation DGAL)



Pour

80%

des fabricants d'aliments médicamenteux,

le tonnage des aliments médicamenteux est

≤ 1%

du tonnage total d'aliments fabriqués.

(Estimation SNIA et LCA Nutrition Animale - enquête 2023)



Au quotidien avec les filières dans toutes leurs diversités

Soutenir et accompagner les filières biologiques en difficulté

Publié en 2018, le Règlement 2018/848 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Depuis, les fabricants d'aliments ne peuvent plus incorporer de matières premières riches en protéines non biologiques dans les formules, à l'exception de celles à destination des jeunes volailles (< 18 semaines) et des porcelets de moins de 35kg, et dans la limite de 5%.

Ces changements n'ont pas été sans incidence sur le coût des formules d'aliments biologiques. Ceci alors que le prix des matières premières biologiques était déjà fortement à la hausse fin 2021. La situation n'a cessé de s'aggraver en 2022, avec en plus le conflit entre la Russie et l'Ukraine à partir du 24 février 2022. Même si la France n'importait pas directement de matières premières biologiques depuis l'Ukraine, la guerre a perturbé les flux « habituels » de matières premières, réduisant la disponibilité de certaines matières premières biologiques en France. C'est dans ce contexte que le SNIA a porté auprès de l'INAO et des pouvoirs publics une demande de dérogation au « 100% bio ».

Au printemps 2022, la Commission européenne a présenté un projet d'acte délégué prévoyant une extension du taux de 5 % d'aliments protéiques non biologiques aux aliments pour les porcs et les volailles adultes, en raison de la guerre en Ukraine. Cet acte a été adopté le 28 juin 2022 par la Commission européenne et publié le 2 septembre au Journal officiel.

Certains Etats membres ont anticipé en ac-

cordant dès le printemps la dérogation sur leur territoire, avant même l'adoption du texte. Malheureusement, malgré nos demandes, cette dérogation n'a jamais été appliquée en France, faute de pouvoir apporter des preuves tangibles d'un risque de pénurie de matières premières (ou d'un risque imminent). **Cette situation a engendré des distorsions de concurrence entre les États membres pour les filières biologiques, que le SNIA a vivement dénoncées.**

Afin de doter la filière d'indicateurs de suivi des coûts de formules biologiques, les syndicats ont également constitué en 2021 un comité de pilotage chargé de construire un indice permettant de suivre l'évolution des coûts pour une formule « pouleuse biologique ». La méthodologie développée et validée fin 2021, a ensuite été déclinée courant 2022 pour les aliments « poulet de chair biologique ». Actuellement avec une publication trimestrielle, des travaux sont en cours pour étudier la faisabilité d'une publication mensuelle de l'indice (avec 3 mois glissants).



Accompagner les cahiers des charges dans leurs réflexions « locales » et « durables »

Nombreux sont les cahiers des charges qui, pour se différencier, ont un volet « alimentation animale ». Les exigences peuvent porter sur un taux minimum de céréales, sur une liste positive ou négative de matières premières ou additifs, sur l'interdiction des matières premières OGM, etc. Les fabricants d'aliments tiennent compte de ces

exigences tout en conservant les objectifs nutritionnels pour des aliments adaptés aux besoins des animaux d'élevage.

Les syndicats ont mené avec la Commission Matière premières des réflexions pour évaluer la disponibilité à l'échelle « locale » des différentes matières premières. Une solution basée sur une « comptabilité matières » permettrait de répondre aux demandes des filières « locales » tout en tenant compte des contraintes inhérentes au métier de fabricants d'aliments.

Les fabricants d'aliments de la région Poitou-Charentes, avec l'appui des syndicats, ont échangé en 2021 et 2022 avec les laiteries qui produisent pour l'AOP Beurre Charentes-Poitou et l'INAO afin de répondre à l'exigence de « local » imposée par le nouveau cahier des charges. Une solution a été trouvée avec une usine de trituration implantée dans la région pour mettre en place une filière « tourteau de colza » tracé sur la région. C'est un bel exemple d'action en filière, qui n'est cependant pas sans répercussion sur les coûts de production.

Les fabricants d'aliments et les syndicats échangent aussi régulièrement avec d'autres détenteurs de cahiers des charges, comme l'AFTALp URFAC ou la Confédération Générale de Roquefort. L'AFTALp URFAC a ainsi rejoint la plateforme Duralim pour s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre d'actions en faveur d'une alimentation animale durable. De son côté, la Confédération Générale de Roquefort a fait le choix d'imposer aux éleveurs de s'approvisionner auprès de fabricants d'aliments signataires du Manifeste des fabricants d'aliments pour le soja, pour lutter contre la déforestation importée. En mars 2023, les syndicats ont organisé un séminaire avec Fil Rouge, au sujet des enjeux associés à l'alimentation des gros bovins et des agneaux Label Rouge, avec des pistes intéressantes pour améliorer la compétitivité des filières Label Rouge et la performance environnementale de ces productions. Pour les filières qui souhaitent une alimentation ne contenant pas de matières premières OGM, le secteur s'appuie sur la solution OQUALIM-STNO (Socle Technique Non OGM) qui permet de gérer efficacement la coexistence des filières avec et sans OGM au sein d'une même usine.

Une surveillance mutualisée des substances naturelles prohibées pour la nutrition équine

L'objectif de ce plan est de mutualiser la surveillance des substances alimentaires naturelles prohibées (SNAP). En effet, la présence de ces substances en quantité trop importante dans l'alimentation peut conduire à une suspicion de dopage des chevaux de course.



DES INDICES « ALIMENTS BIOLOGIQUES » EN FORTE HAUSSE

Indices aliments biologiques

+16%

de hausse

des 2 indices du 1^{er} trimestre 2023 par rapport au 1^{er} trimestre 2022



SECTEUR ENGAGÉ POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CAHIERS DES CHARGES



20 = Nombre de cahiers des charges généralement gérés par une usine. Ce nombre dépasse la centaine pour certaines usines !



UNE SURVEILLANCE MUTUALISÉE DES SUBSTANCES DOPANTES POUR LA NUTRITION ÉQUINE

Plan STNE 2023 :

49

sites inscrits

représentant environ

200 000

tonnes d'aliments cheval

12

SNAPS surveillées



Conseil Scientifique de la Nutrition Animale

Le CSNA : l'expertise scientifique au service du collectif

Le secteur de la nutrition animale est apparu après la seconde guerre mondiale, et s'est développé jusqu'aux années 2000 en raison d'une demande croissante de produits laitiers et carnés. Le secteur s'est progressivement structuré, avec la création notamment du SNIA en 1971. Touché par les crises sanitaires de l'ESB puis des dioxines, le secteur a souhaité poursuivre sa structuration en se dotant d'une instance collective pour appréhender les sujets techniques et scientifiques. **En 1998, le Conseil Scientifique de la Nutrition Animale (CSNA) est né de cette ambition.**

Le fonctionnement du CSNA

La mission du Conseil scientifique est de faire avancer les connaissances et de faire progresser toute la profession sur des sujets identifiés comme des enjeux pour les fabricants.

Vrai organe intersyndical, il est composé de 4 membres nommés par chaque syndicat : le SNIA, LCA Nutrition Animale et l'AFCA-CIAL. Il fonctionne par saisines, lettres de mission validées par les syndicats. Ces saisines sont proposées par les Conseils d'Administration des syndicats ou par le CSNA lui-même, lorsqu'il identifie un sujet d'importance relevant de ses missions.

Les avis du CSNA

Depuis sa création, le CSNA a émis un nombre important d'avis, sur des thématiques très variées telles que la nutrition, les contaminants, la biosécurité ou encore la lutte contre l'antibiorésistance.

Certains avis ont pour vocation d'apporter des réponses techniques et pratiques aux questions du quotidien des adhérents

(ex : avis sur la durabilité des aliments, avis sur la déclaration des non-conformités sanitaires, analyse des risques vis-à-vis de la fièvre porcine africaine...). D'autres permettent de valoriser les actions de la Nutrition Animale sur des enjeux d'actualité et de positionner le secteur comme engagé et responsable. C'est le cas de l'avis du CSNA sur le bien-être animal ou encore des Contributions de la Nutrition Animale à la lutte contre l'antibiorésistance. Largement partagés avec les parties prenantes et les autorités, ces documents témoignent de l'implication du secteur.

Parmi les actualités, le CSNA a publié en 2022 une note de position sur les coccidiostatiques, afin d'apporter des arguments scientifiques sur leur importance pour les filières avicole et cunicole. Des questions émergent en effet fréquemment et le CSNA a souhaité diffuser un avis actualisé faisant le point sur ces additifs et sur les contributions que peuvent apporter les solutions alternatives à ce jour à la lutte contre les coccidies.

Les experts travaillent également sur les critères de qualité de l'eau utilisée dans les usines. Sujet particulièrement d'actualité suite aux épisodes de sécheresse, ce travail s'inscrit sur le temps long, avec des publications dès 2023 mais aussi d'autres à plus long terme.

Les Rencontres du CSNA

Les membres du CSNA identifient les « signaux faibles » et enjeux qui pourraient impacter notre secteur. Ils échangent alors avec des experts sur ces sujets, pour évaluer les impacts pour la Nutrition Animale et définir une position ou une synthèse scientifique mise à disposition des adhérents, des syndicats et, dans certains cas, des autorités. Ainsi, le CSNA a travaillé sur de nouvelles matières premières valorisées en alimentation animale que sont les algues en 2021, avec l'appui du CEVA (Centre d'étude et de valorisation des algues). En 2022 et 2023, le CSNA a travaillé sur les pertur-

bateurs endocriniens : la note rédigée fait le point sur la réglementation et présente notamment la démarche de prévention qui peut être mise en œuvre au niveau des entreprises vis-à-vis de ces substances.

Autre exemple : en 2023, le CSNA ouvre un dossier sur les PFAS (substances perfluoroalkylées) suite aux questions posées par les filières animales et les recommandations européennes de surveillance de ces substances qui devraient émerger dans les années à venir pour le secteur de l'alimentation animale.



Les Contributions aux questions extérieures

Le CSNA est une instance connue et reconnue par les différentes parties prenantes : les instituts techniques, de recherche ou encore les autorités.

Le CSNA est représenté au sein d'institut technique comme l'ITAVI ou encore au sein de l'ANSES et travaille pour que les préoccupations de nos métiers soient prises en compte dans ces instances.

Le CSNA est dans ce cadre fréquemment sollicité pour apporter la vision de la nutrition animale sur des sujets techniques et scientifiques. A titre d'exemple, les experts de l'ANSES sollicitent régulièrement le CSNA dans le cadre de leurs saisines. Fin 2021, le CSNA a ainsi été auditionné pour répondre à l'ANSES sur l'utilisation des graisses animales, de la gélatine et du collagène dans l'alimentation animale. En 2023, le CSNA participe aux travaux de la FEFAC pour identifier et exposer les solutions que peut apporter le secteur pour contribuer à accroître la durabilité des élevages.



**LE CSNA :
L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE
AU SERVICE DU COLLECTIF**

3 grandes missions

Avis du CSNA
Publier des recommandations scientifiques et techniques pour les adhérents

Contribution aux sollicitations extérieures
apporter l'expertise scientifique en réponse aux questions touchant le secteur

Rencontres du CSNA
Identifier et instruire des sujets émergents



LA COMPOSITION DU CSNA

9 membres actifs



Jean-François LABARRÉ
(CCPA)



Claire LAUNAY
(ADM)



Bérangère HOEZ
(AXEREALE-ELEVAGE)



Stéphanie KLEIN
(MIXSCIENCE)



Lilian LELOUTRE
(TECHNA)



Yves MERCIER
(ADISSEO)



Jean-Laurent TUSEK
(MAISADOUR)



Emmanuel RÉVEILLÈRE
(NUTRICIAB)



Xavier GAUTIER
(LDC)



LES AVIS DU CSNA

7 publications de notes et avis de 2020 à 2022





SYNDICAT NATIONAL DE L'INDUSTRIE DE LA NUTRITION ANIMALE

41 bis bd de la Tour-Maubourg 75007 PARIS

snia@nutritionanimale.org